

SERVICES DE L'AUTOMOBILE (COMMERCE ET RÉPARATION DE L'AUTOMOBILE, DU CYCLE ET DU MOTOCYCLE - ACTIVITÉS CONNEXES - CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE - FORMATION DES CONDUCTEURS)

IDCC 1090

Brochure 3034

TEXTE INTÉGRAL

22/11/2022

Locations, automobiles, voitures, véhicules terrestres à moteur, parc de stationnement, parkings, enseignement de la conduite, auto-écoles, sécurité routière, service automobile







**Préambule** ..... 1

**Chapitre Ier : Dispositions générales** ..... 1

- Objet et domaine d'application ..... 1
- Durée. - Dénonciation. - Révision ..... 3
- Avantages acquis ..... 3
- Droit syndical et liberté d'opinion ..... 3
- Dialogue social de branche ..... 4
- Dialogue social dans les territoires ..... 4
- Dialogue social dans l'entreprise ..... 4
- Conditions d'emploi ..... 5
- Organisation du travail ..... 5
- Heures supplémentaires ..... 7
- Temps de trajet inhabituel ..... 8
- Réglementation des périodes de travail et de repos ..... 8
- Travail à temps partiel ..... 10
- Compte épargne-temps ..... 12
- Ancienneté ..... 12
- Réfectoires et titres-restaurant ..... 12
- Congés payés et congés spéciaux ..... 12
- Salaires ..... 13
- Egalité professionnelle entre hommes et femmes ..... 13
- Bulletin de salaire. - Certificat de travail ..... 13
- Jeunes salariés ..... 15
- Qualifications professionnelles ..... 15
- Formation professionnelle ..... 15
- Dispositifs de formation professionnelle ..... 17
- Emploi des salariés âgés ..... 18
- Régimes complémentaires obligatoires de retraite ..... 19
- Epargne salariale ..... 19
- Régime obligatoire de prévoyance ..... 19
- Garanties supplémentaires de prévoyance ..... 20
- Régime professionnel complémentaire de santé ..... 20
- Santé et sécurité des salariés ..... 20
- Réalisations sociales ..... 20
- Régime professionnel complémentaire de santé ..... 20
- Date d'application ..... 20

**Chapitre II : Statut professionnel des ouvriers et des employés** ..... 21

- Domaine d'application ..... 21
- Contrat de travail ..... 21
- Période d'essai ..... 21
- Salaires ..... 21
- Formation-qualification ..... 21
- Acomptes ..... 22
- Congés payés annuels ..... 22
- Durée du travail ..... 22
- Congés exceptionnels pour événements personnels ..... 22
- Maladies et accidents ..... 22
- Maternité - Congé parental ..... 23
- Préavis ..... 23
- Indemnités de licenciement ..... 23

**Chapitre III : Classification des personnels ouvriers et employés** ..... 23

- Classement en catégorie ouvriers et employés ..... 23
- Modalités du classement en catégorie ouvriers et employés ..... 23
- Classification des ouvriers et employés ..... 24

**Chapitre III bis : Classification du personnel de maîtrise** ..... 24

- Classement en catégorie maîtrise ..... 24
- Modalités du classement en catégorie ' Maîtrise ' ..... 24
- Classification de la maîtrise ..... 25

**Chapitre IV : Dispositions particulières au personnel de maîtrise et aux cadres** ..... 25

- Domaine d'application ..... 25
- Contrat de travail ..... 25
- Période d'essai ..... 26
- Organisation du travail ..... 26
- Rémunération ..... 26
- Forfait en jours ..... 26
- Congés exceptionnels pour événements personnels ..... 26
- Indisponibilité ..... 27
- Congés au bénéfice des parents ..... 27
- Préavis ..... 27
- Indemnité de licenciement ..... 28
- Rupture amiable du contrat de travail ..... 28

**Chapitre V : Classification des cadres** ..... 28

- Classement en catégorie cadres ..... 28
- Modalités du classement en catégorie cadres ..... 28



Classification des cadres .....	28
<b>Chapitre VI : Statut du personnel affectés à la vente de véhicules et des salariés itinérants</b> .....	29
Domaine d'application .....	29
Contrat de travail .....	29
Organisation du travail .....	29
Rémunération .....	29
Absences .....	29
<b>Annexe : Régime professionnel complémentaire de santé (RPCS)</b> .....	30
I. - Prestations garanties .....	30
II. - Bénéficiaires du RPCS .....	30
II. 1. Salariés .....	30
II. 2. Demandeurs d'emploi .....	30
III. - Modalités de la couverture .....	30
III. 1. Garanties collectives .....	30
III. 2. Garanties solidaires .....	30
III. 3. Couverture responsable .....	31
IV. - Actions de solidarité et de prévention .....	31
V. - Financement du RPCS .....	31
Notice d'information : Portabilité des prestations complémentaires de santé Notice d'information prévue par l'article 1.21 b de la convention collective .....	31
Notice d'information : Portabilité des droits du régime de prévoyance obligatoire Notice d'information prévue par l'article 1.21 b de la convention collective .....	32
<b>Annexe : Accompagnement et insertion professionnelle des jeunes : programme d'actions de l'ANFA 2015-2019</b> .....	32
<b>Annexe : Apprentissage : objectifs de la période 2015-2019</b> .....	34
<b>Annexe : Contrats de professionnalisation</b> .....	35
<b>Annexe : Périodes de professionnalisation</b> .....	36
<b>Annexe : Certificats de qualification professionnelle</b> .....	37
<b>Annexe : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)</b> .....	39
<b>Annexe : Validation des acquis de l'expérience</b> .....	41
Chapitre Ier : Dispositions générales .....	41
Chapitre II : Dispositions particulières relatives à l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle .....	41
Section 1 : Eligibilité de la demande .....	42
Section 2 : Information conseil .....	42
Section 3 : Accompagnement .....	42
Section 4 : Dossier de candidature .....	42
Section 5 : Organisation et déroulement de la validation .....	42
Section 6 : Dispositions financières .....	42
Section 7 : suivi .....	42
Chapitre III : Application .....	42
<b>Textes Attachés</b> .....	42
Annexe II - Application de la convention collective nationale du 15 janvier 1981 au personnel des établissements de formation des conducteurs et d'éducation à la sécurité routière Avenant n° 20 bis du 23 novembre 1993 .....	42
CONDITIONS GENERALES D'APPLICATION .....	43
CONDITIONS PARTICULIERES D'APPLICATION .....	43
Temps partiel .....	43
Ancienneté .....	43
Régimes de retraite .....	43
Régimes de prévoyance .....	43
Contrat de travail .....	44
Prime d'ancienneté et prime de formation-qualification .....	44
Congés exceptionnels .....	44
Maladies et accidents .....	44
Maternité et congés des parents .....	44
Licenciement .....	44
Départ à la retraite .....	45
Annexe 2-2 - application des 35 heures par attribution de jours de repos .....	45
1. Objet .....	45
2. Mise en oeuvre .....	45
3. Horaire de 39 heures avec repos annuel de 24 jours .....	45
4. Horaire de 37 heures avec repos annuel de 12 jours .....	46
Annexe 2-3 - annualisation des horaires de travail .....	46
1. Objet .....	46
2. Périmètre de l'annualisation .....	46
3. Mise en oeuvre de l'annualisation .....	46
4. Modalités de l'annualisation .....	47
5. Limitation des variations d'horaire .....	47
6. Suivi individuel .....	48
Annexe relative à l'accès au bénéfice des allègements de cotisations liés à la réduction du temps de travail .....	48
1. Objet .....	48
2. Conditions d'accès aux allègements de cotisations .....	48
3. Modalités de la réduction du temps de travail .....	50
Annexe : Compte épargne-temps .....	50
NOUVELLE ANNEXE : Compte épargne-temps .....	51
Annexe : Dispositions sur le dialogue social (Accord du 18 novembre 2014) .....	52
Avenant n° 2 du 21 décembre 1981 relatif à la réduction et à l'aménagement du temps de travail .....	53
TITRE Ier : DUREE DU TRAVAIL .....	53

TITRE II : EQUIVALENCES .....	54
TITRE III : CONGES PAYES .....	54
TITRE IV : JOURS FERIES .....	55
TITRE V : SALAIRES .....	55
TITRE VI : COMPENSATION .....	55
TITRE VII : DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX PERSONNES DIRECTEMENT AFFECTEES A LA VENTE DE VEHICULES .....	55
TITRE VIII : DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX CADRES .....	55
TITRE IX : CAPITAL DE FIN DE CARRIERE .....	56
TITRE X : MODALITES DE MISE EN PLACE DU PRESENT AVENANT .....	56
Protocole d'accord du 27 novembre 1984 relatif à la formation professionnelle des jeunes .....	56
Annexe I. - Dispositions comptables et administratives .....	57
Annexe II. - Dispositions pédagogiques .....	57
Accord national du 15 février 1985 relatif aux actions et aux moyens de la formation professionnelle .....	59
1. Nature des actions de formation prioritaires .....	59
2. Formations en alternance à engager .....	59
3. Suivi des stagiaires .....	59
4. Information des entreprises .....	59
5. Qualifications acquises du fait d'actions de formation .....	59
6. Moyens reconnus aux délégués syndicaux, aux membres des comités d'entreprise et aux délégués du personnel .....	59
7. Conditions d'accueil et d'insertion de jeunes .....	59
8. L'apprentissage .....	60
9. Durée de l'accord et périodicité des négociations ultérieures .....	60
Accord annexé à l'avenant n° 11 du 26 juillet 1985 relatif à l'association paritaire d'action sociale et culturelle de l'automobile, du cycle et du motocycle (APASCA) .....	60
I. - Dispositions générales .....	60
II. - Dispositions financières .....	60
Accord annexé à l'avenant n° 11 du 26 juillet 1985 relatif aux statuts de l'APASCA .....	60
I. - Constitution de l'association .....	60
Institution .....	60
Objet .....	60
Membres de l'association .....	60
Durée de l'association .....	61
Assemblée générale .....	61
Modifications des statuts .....	61
Dissolution .....	61
II. - Administration et fonctionnement de l'association .....	61
Siège social .....	61
Exercice social .....	61
Composition du comité directeur .....	61
Pouvoirs du comité directeur .....	61
Réunion du comité directeur .....	62
Bureau .....	62
Comités régionaux .....	62
Exercice des fonctions .....	62
III. - Organisation financière de l'association .....	62
Ressources .....	62
Dépenses .....	62
Commission de contrôle .....	62
Avenant n° 14 du 2 mai 1988 relatif à la valorisation de la carrière et de la qualification des salariés .....	62
Avenant n° 15 du 6 juin 1988 relatif à la création et à la reconnaissance de certificats de qualification professionnelle .....	63
CHAPITRE Ier : CREATION DES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE .....	63
Création des certificats de qualification .....	63
Délivrance du certificat de qualification professionnelle. ....	63
Renouvellement, modification et suppression des certificats de qualification professionnelle. ....	64
CHAPITRE II : ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSISON NATIONALE PARITAIRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE .....	64
CHAPITRE III : RECONNAISSANCE DES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DANS LES CLASSIFICATIONS .....	64
CHAPITRE IV : DISPOSITIONS FINALES .....	64
Accord du 30 juin 1988 relatif à la formation-qualification .....	64
Conditions d'attribution de la prime de formation-qualification .....	64
Critère d'établissement du nombre de points de formation-qualification s'attachant à chaque stage agréé .....	64
Accord du 24 janvier 1989 relatif à la formation professionnelle dans les entreprises artisanales de la branche du commerce et de la réparation automobile .....	65
CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES .....	65
Formation professionnelle dans les entreprises artisanales .....	65
Champ d'application .....	65
CHAPITRE II : DISPOSITIONS FINANCIERES .....	66
Ressources .....	66
Recouvrement des cotisations .....	66
Affectation des ressources .....	66
CHAPITRE III : DISPOSITIONS PEDAGOGIQUES .....	66
Prise en charge des actions de formation .....	66
Information des partenaires sociaux .....	66
CHAPITRE IV : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES .....	66
Dispositions administratives .....	66
Dispositions comptables .....	66

CHAPITRE V : DISPOSITIONS FINALES .....	66
Accord du 24 janvier 1989 relatif à la formation professionnelle dans les entreprises artisanales. Annexe. - Règlement intérieur de la section paritaire particulière n° 2 .....	66
I. - Composition .....	67
II. - Décisions .....	67
III. - Fonctionnement .....	67
IV. - Dispositions diverses .....	67
Accord du 28 juin 1989 relatif au financement de la formation dans les entreprises artisanales (Pour l'exercice 1989) .....	67
Accord du 19 février 1992 relatif aux certificats de qualification professionnelle .....	68
CHAPITRE Ier : NATURE ET OBJETS DES CQP .....	68
Définition du CQP .....	68
Conditions d'obtention d'un CQP .....	68
Personnes pouvant obtenir un CQP .....	68
CHAPITRE II : INSTITUTION DES CQP .....	68
Création d'un CQP .....	68
Renouvellement, modification et suppression des CQP .....	69
CHAPITRE III : ORGANISATION DES CYCLES DE FORMATION - ORGANISATION DES STAGES .....	69
Accord du 24 juin 1992 relatif à la liste des diplômes et titres qualifiants .....	69
Annexe .....	69
1. Diplômes et titres qualifiants conférant à leurs titulaires une qualification professionnelle dans les techniques de maintenance et opérations techniques sur véhicules .....	69
2. Diplômes et titres qualifiants conférant à leurs titulaires une qualification professionnelle dans les techniques de réparation-collision .....	70
3. Diplômes et titres qualifiants conférant à leurs titulaires une qualification professionnelle dans les techniques de commerce .....	70
4. Diplômes et titres qualifiants conférant à leurs titulaires une qualification professionnelle dans les techniques de gestion .....	71
5. Autres diplômes .....	71
Accord du 10 septembre 1992 relatif à la participation à la formation professionnelle dans l'artisanat (entreprises de moins de 10 salariés) .....	71
Accord du 20 octobre 1992 relatif à la promotion des premières formations technologiques et professionnelles .....	72
TITRE Ier : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT .....	72
Objectifs généraux .....	72
Formations de niveau V .....	72
Formations supérieures au niveau V .....	72
Orientations prioritaires .....	72
Mise en oeuvre de la stratégie de développement .....	73
TITRE II : MESURES D'EXECUTION GENERALES .....	73
TITRE III : MESURES PARTICULIERES A L'APPRENTISSAGE .....	73
Durée des contrats d'apprentissage .....	73
Durée de la formation en centre de formation des apprentis (CFA) .....	73
Formation et perfectionnement des enseignants de CFA .....	74
Aide à l'équipement et au fonctionnement des CFA .....	74
TITRE IV : MESURES PARTICULIERES A L'ENSEIGNEMENT A TEMPS PLEIN .....	74
Section 1: Sur le plan national .....	74
Section 2 : Sur le plan régional .....	74
TITRE V : DISPOSITIONS FINANCIERES .....	75
Accord national paritaire du 26 avril 1994 portant création d'un fonds d'assurance formation dans la branche des services de l'automobile .....	75
TITRE III : ADMINISTRATION DE L'ANFA .....	75
Gestion .....	75
Statuts .....	75
TITRE IV : APPLICATION DE L'ACCORD .....	75
Dépôt .....	75
Agréments .....	76
Extension .....	76
Entrée en vigueur .....	76
Suivi paritaire .....	76
Statuts de l'ANFA (avenant n° 9 du 19 avril 2012) .....	76
Titre Ier Dispositions générales .....	76
Titre II Administration de l'ANFA .....	76
Titre III Ressources et règles de gestion .....	79
Titre IV Application des statuts .....	79
Accord du 7 février 1995 relatif à la réduction de la durée hebdomadaire du travail .....	79
TITRE Ier : MODULATIONS DES HORAIRES .....	80
1. Définition. ....	80
2. Cadre de la modulation. ....	80
3. Périodes de modulation. ....	80
4. Durée du travail. ....	80
5. Mise en place de la modulation. ....	81
6. Rémunération. ....	81
7. Dépassement imprévu de la moyenne annuelle de trente-neuf heures. ....	81
8. Prime de modulation. ....	81
9. Application de l'accord. ....	81
TITRE II : ANNUALISATION OU SAISONNALISATION DES HORAIRES .....	81
1. Définition. ....	81
2. Cadre de la variation des horaires. ....	82
3. Périodes de variation des horaires. ....	82
4. Durée du travail. ....	82
5. Mise en place de la variation des horaires. ....	82



6. Rémunération	82
7. Dépassement imprévu de la moyenne de trente-huit heures	83
8. Prime d'annualisation	83
9. Prime de saisonnalisation	83
10. Application de l'accord	83
TITRE III : APPLICATION DE L'ACCORD	83
1. Modification ou interruption du régime de variation des horaires	83
2. Adaptation de l'accord de modulation	84
3. Adaptation de l'accord d'annualisation ou de saisonnalisation	84
4. Dispositions finales	84
Accord du 9 octobre 1995 relatif à la prévoyance - Règlement général - Annexe I	84
TITRE Ier : DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES	84
Adhésion des entreprises	84
Durée de l'adhésion au RPO	84
Modalités d'adhésion au RPS	84
Durée de l'adhésion au RPS	85
TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS	85
Admission et affiliation des participants au RPO	85
Admission et affiliation des participants au RPS	85
TITRE III : DISPOSITIONS RELATIVES AUX COTISATIONS	85
Assiette des cotisations	85
Montant des cotisations	85
Recouvrement des cotisations	85
Paiement des cotisations	85
Exigibilité des cotisations au RPO	85
Exigibilité des cotisations au RPS	85
TITRE IV : DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES	85
Ouverture des droits	85
Notion d'ayant droit et d'enfant à charge	86
Preuve des événements générateurs des garanties	86
Risques exclus	86
Paiement des prestations	86
Revalorisation des prestations de maladie de longue durée, d'invalidité et d'incapacité permanente	86
Subrogation	86
Prescription	86
TITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES	86
Frais de gestion	86
Règlement du régime professionnel supplémentaire (RPS) Annexe II à l'accord du 9 octobre 1995	87
Objet	87
TITRE Ier : GARANTIES SUPPLEMENTAIRES	87
Maladie de longue durée et invalidité	87
Décès	87
TITRE II : MENSUALISATION	87
Participants définis à l'article 6 a à l'exception des apprentis et b du règlement général	87
Participants définis à l'article 6 c du règlement général	87
TITRE III : COTISATIONS	87
Montant et répartition des cotisations	87
Cotisations personnalisées	87
ANNEXE TARIFAIRE DU RPS : (Montant des cotisations en vigueur au 1er janvier 1996)	88
Accord du 9 octobre 1995 relatif à la prévoyance - Règlement du régime professionnel obligatoire (RPO) - Annexe III	88
Objet	88
TITRE Ier : INCAPACITE TOTALE ET TEMPORAIRE DE TRAVAIL	88
Indemnités journalières d'incapacité totale et temporaire	88
Reprise temporaire d'une activité à temps partiel	88
TITRE II : MALADIE DE LONGUE DUREE	88
Indemnités journalières de maladie de longue durée	88
Reprise temporaire d'une activité à temps partiel	89
TITRE III : INVALIDITE	89
Pension complémentaire d'invalidité 1re catégorie	89
Pension complémentaire d'invalidité 2e catégorie	89
Pension complémentaire d'invalidité 3e catégorie	89
Rente complémentaire d'incapacité permanente	89
TITRE IV : DECES	89
Capital décès	89
Double effet	89
Capital décès anticipé	89
Pré-décès du conjoint ou d'un enfant à charge	89
TITRE V : RENTES DE CONJOINT SURVIVANT ET D'EDUCATION	89
Rente de conjoint survivant	89
Rente d'éducation	89
ANNEXE TARIFAIRE DU RPO : (Montant des cotisations en vigueur au 1er janvier 1996)	90
Accord du 9 octobre 1995 relatif à la prévoyance - Règlement du fonds social - Annexe IV	90
Objet	90
Financement	90
Aides attribuées	90
Accord du 9 octobre 1995 relatif aux régimes professionnels obligatoires et supplémentaires de prévoyance gérés par l'IPSA	90

Accord national paritaire du 15 novembre 1995 relatif à la formation continue - fongibilité des ressources	91
Accord national paritaire du 16 janvier 1996 relatif à la cessation anticipée d'activité des salariés totalisant 160 trimestres ou plus de cotisations d'assurance vieillesse	91
Protocole de conciliation du 16 janvier 1996	92
Accord du 3 mai 1996 relatif à la formation professionnelle continue (entreprises de moins de 10 salariés)	93
Application de l'accord interprofessionnel du 26 septembre 1994	93
Contribution complémentaire à la contribution légale	93
Recouvrement des contributions	93
Affectations	93
Modalités de gestion	93
Compte rendu annuel	94
Durée	94
Dépôt et extension	94
Accord national paritaire du 21 mai 1996 portant agrément des actions de formation professionnelle continue et des primes de formation qualification	94
I. - AGRÉMENT PARITAIRE DES STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	94
II. - PRIMES DE FORMATION QUALIFICATION (PFQ)	95
III. - APPLICATION DE L'ACCORD	95
Annexe I.- FICHE DE DEMANDE D'AGRÉMENT pour l'action de formation intitulée : (Notes explicatives au verso)	96
Annexe II.- FICHE DE MODIFICATION concernant l'action de formation intitulée : (Ne renseigner que les rubriques où vous apportez des modifications)	96
Annexe III.- BILAN ANNUEL DES STAGES AGREES	97
Avenant n° 27 du 28 mai 1996 relatif à l'emploi et au temps de travail	97
TITRE IV : APPLICATION DE L'AVENANT N° 27 DANS LE CADRE DES NEGOCIATIONS SUR L'EMPLOI ET LE TEMPS DE TRAVAIL	98
Accord national paritaire du 4 juillet 1996 relatif au capital temps de formation	98
TITRE Ier : INSTITUTION DU DISPOSITIF	99
Objet du capital de temps de formation	99
Utilisation du capital de temps de formation	99
Accès à la formation	99
TITRE II : MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF PAR L'ANFA	99
Financement	99
Gestion des ressources	99
Examen des demandes	99
TITRE III : APPLICATION DE L'ACCORD	99
Campagne d'information	99
Suivi de l'exécution	100
Durée de l'accord	100
Validité de l'accord	100
Accord du 12 décembre 1996 relatif aux régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs	100
Garanties collectives	100
Institution gestionnaire	100
Conditions de la désignation	100
Suivi des adhérents	100
Documents techniques	100
Contrôle des activités	100
Comité paritaire de suivi	100
Application de l'accord	101
Accord du 12 décembre 1996 relatif aux régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs - Règlement général - Annexe I	101
Objet	101
TITRE Ier : DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES	101
Modalités d'adhésion au RPO	101
Durée de l'adhésion au RPO	101
Modalités d'adhésion au RPS	101
Durée de l'adhésion au RPS	101
TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS	101
Admission et affiliation des participants au RPO	101
Admission et affiliation des participants au RPS	102
TITRE III : DISPOSITIONS RELATIVES AUX COTISATIONS	102
Assiette des cotisations	102
Montant des cotisations	102
Recouvrement des cotisations	102
Paiement des cotisations	102
Exigibilité des cotisations au RPO	102
Exigibilité des cotisations au RPS	102
TITRE IV : DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES	102
Ouverture des droits	102
Notion d'ayant droit et d'enfant à charge	102
Preuve des événements générateurs des garanties	103
Risques exclus	103
Paiement des prestations	103
Revalorisation des prestations de maladie de longue durée, d'invalidité et d'incapacité permanente	103
Subrogation	103
Prescription	103
TITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES	103

Frais de gestion .....	103
Accord du 12 décembre 1996 relatif aux régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs - Règlement du régime professionnel obligatoire (RPO) - Annexe II .....	103
Objet .....	103
<b>TITRE Ier : INCAPACITE TOTALE ET TEMPORAIRE DE TRAVAIL .....</b>	<b>104</b>
Indemnités journalières d'incapacité totale et temporaire .....	104
Reprise temporaire d'une activité à temps partiel .....	104
<b>TITRE II : MALADIE DE LONGUE DUREE .....</b>	<b>104</b>
Indemnités journalières de maladie de longue durée .....	104
Reprise temporaire d'une activité à temps partiel .....	104
<b>TITRE III : INVALIDITE .....</b>	<b>104</b>
Pension complémentaire d'invalidité de 1re catégorie .....	104
Pension complémentaire d'invalidité 2e catégorie .....	104
Pension complémentaire d'invalidité 3e catégorie .....	104
Rente complémentaire d'incapacité permanente .....	104
<b>TITRE IV : DECES .....</b>	<b>104</b>
Capital décès .....	104
Double effet .....	105
Capital décès anticipé .....	105
Pré-décès du conjoint ou d'un enfant à charge .....	105
Rente d'éducation .....	105
<b>ANNEXE TARIFAIRE DU RPO .....</b>	<b>105</b>
Montant des cotisations en vigueur au 1er janvier 1997 .....	105
Accord du 12 décembre 1996 relatif aux régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs - Règlement du régime professionnel supplémentaire (RPS) - Annexe III .....	106
Objet .....	106
<b>TITRE Ier : GARANTIES SUPPLEMENTAIRES .....</b>	<b>106</b>
Maladie de longue durée et invalidité .....	106
Décès .....	106
Rente de conjoint survivant .....	106
<b>TITRE II : MENSUALISATION .....</b>	<b>106</b>
Participants définis à l'article 6 a, à l'exception des apprentis, et 6 b du règlement général .....	106
Participants définis à l'article 6 c du règlement général .....	106
<b>TITRE III : COTISATIONS .....</b>	<b>106</b>
Montant et répartition des cotisations .....	106
<b>ANNEXE TARIFAIRE DU RPS .....</b>	<b>106</b>
Accord du 12 décembre 1996 relatif aux régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs - Règlement de la garantie indemnité de fin de carrière - Annexe IV .....	107
Définition de la garantie .....	107
Montant de la garantie .....	107
Modalités de remboursement .....	107
Cotisations .....	107
Avenant n° 1 du 30 janvier 1997 relatif à la cessation anticipée d'activité .....	107
Accord du 9 avril 1998 relatif au régime de prévoyance des services de l'automobile, à l'exclusion des établissements de formation des conducteurs et des centres de formation des moniteurs .....	108
Accord du 9 avril 1998 relatif aux institutions de prévoyance des salariés de l'automobile, du cycle et du motocycle (IPSA) - Règlement du régime professionnel obligatoire(RPO) .....	108
Objet .....	108
<b>TITRE Ier : INCAPACITÉ TOTALE ET TEMPORAIRE DE TRAVAIL .....</b>	<b>108</b>
Indemnités journalières d'incapacité totale et temporaire .....	108
Reprise temporaire d'une activité à temps partiel .....	109
<b>TITRE II : MALADIES DE LONGUE DUREE .....</b>	<b>109</b>
Indemnités journalières de maladie de longue durée .....	109
Reprise temporaire d'une activité à temps partiel .....	109
<b>TITRE III : INVALIDITE .....</b>	<b>109</b>
Pension complémentaire d'invalidité 1re catégorie .....	109
Pension complémentaire d'invalidité 2e catégorie .....	109
Pension complémentaire d'invalidité 3e catégorie .....	109
Rente complémentaire d'incapacité permanente .....	109
<b>TITRE IV : DECES .....</b>	<b>109</b>
Capital décès .....	109
Double effet .....	110
Capital décès anticipé .....	110
Pré-décès du conjoint ou d'un enfant à charge .....	110
<b>TITRE V : RENTES DE CONJOINT SURVIVANT ET D'EDUCATION .....</b>	<b>110</b>
Rente de conjoint survivant .....	110
Rente d'éducation .....	110
Montant des cotisations en vigueur à partir du 1er janvier 1998 .....	110
Accord du 9 avril 1998 relatif aux institutions de prévoyance des salariés de l'automobile, du cycle et du motocycle (IPSA) - Règlement du régime professionnel supplémentaire (RPS) .....	110
<b>TITRE Ier : GARANTIES SUPPLEMENTAIRES .....</b>	<b>110</b>
Maladie de longue durée et invalidité .....	110
Capitaux décès supplémentaires .....	110
Capital décès anticipé .....	111
<b>TITRE II : MENSUALISATION .....</b>	<b>111</b>
Participants définis à l'article 6 a à l'exception des apprentis et b du règlement général .....	111



Participants définis à l'article 6 c du règlement général .....	111
<b>TITRE III : COTISATIONS</b> .....	111
Montant et répartition des cotisations .....	111
Cotisations personnalisées .....	111
Montant des cotisations en vigueur au 1er janvier 1998 .....	111
Accord du 9 avril 1998 relatif aux institutions de prévoyance des salariés de l'automobile, du cycle et du motocycle (IPSA) - Règlement général .....	111
Objet .....	111
<b>TITRE Ier : DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES</b> .....	112
Modalités d'adhésion au RPO .....	112
Durée de l'adhésion au RPO .....	112
Modalités d'adhésion au RPS .....	112
Durée de l'adhésion au RPS .....	112
<b>TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS</b> .....	112
Admission et affiliation des participants au RPO .....	112
Admission et affiliation des participants au RPS .....	112
<b>TITRE III : DISPOSITIONS RELATIVES AUX COTISATIONS</b> .....	112
Assiette des cotisations .....	112
Montant des cotisations .....	112
Recouvrement des cotisations .....	113
Paiement des cotisations .....	113
Exigibilité des cotisations au RPO .....	113
Exigibilité des cotisations au RPS .....	113
<b>TITRE IV : DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES</b> .....	113
Ouverture des droits .....	113
Bénéficiaires .....	113
Preuve des événements générateurs des garanties .....	113
Risques exclus .....	113
Paiement des prestations .....	114
Revalorisation des prestations .....	114
Subrogation .....	114
Prescription .....	114
<b>TITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES</b> .....	114
Frais de gestion .....	114
Régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs et les centres de formation des moniteurs <b>RÈGLEMENT GÉNÉRAL</b> Accord du 9 avril 1998 .....	114
Objet .....	114
<b>TITRE Ier : DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES</b> .....	114
Modalités d'adhésion au RPO .....	114
Durée de l'adhésion au RPO .....	114
<b>TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS</b> .....	114
Admission et affiliation des participants au RPO. ....	114
<b>TITRE III : DISPOSITIONS RELATIVES AUX COTISATIONS</b> .....	115
Assiette des cotisations .....	115
Montant des cotisations .....	115
Recouvrement des cotisations .....	115
Paiement des cotisations .....	115
Exigibilité des cotisations au RPO. ....	115
<b>TITRE IV : DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES</b> .....	115
Ouverture des droits .....	115
Bénéficiaires .....	115
Preuve des événements générateurs des garanties .....	115
Paiement des prestations .....	116
Revalorisation des prestations .....	116
Subrogation .....	116
Prescription .....	116
<b>TITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES</b> .....	116
Frais de gestion .....	116
Régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs et les centres de formation des moniteurs - Règlement du régime professionnel obligatoire (RPO) Accord du 9 avril 1998 .....	116
Objet .....	116
<b>TITRE Ier : INCAPACITES TOTALE ET TEMPORAIRE DE TRAVAIL</b> .....	116
Indemnités journalières d'incapacité totale et temporaire .....	116
Reprise temporaire d'une activité à temps partiel .....	117
<b>TITRE II : MALADIE DE LONGUE DUREE</b> .....	117
Indemnités journalières de maladie de longue durée .....	117
Reprise temporaire d'une activité à temps partiel .....	117
<b>TITRE III : INVALIDITE</b> .....	117
Pension complémentaire d'invalidité 1re catégorie .....	117
Pension complémentaire d'invalidité 2e catégorie .....	117
Pension complémentaire d'invalidité 3e catégorie .....	117
Rente complémentaire d'incapacité permanente .....	117
<b>TITRE IV : DECES</b> .....	117
Capital décès .....	117
Double effet .....	118
Capital décès anticipé .....	118



Prédéces du conjoint ou d'un enfant à charge .....	118
TITRE V : RENTES DE SURVIE .....	118
Rente d'éducation .....	118
TITRE VI : CAPITALUX DE FIN DE CARRIERE .....	118
Définition de la garantie .....	118
Montant de la garantie .....	118
Modalités de remboursement .....	118
ANNEXE TARIFAIRE DU RPO Montant des cotisations en vigueur au 1er janvier 1998 .....	118
Accord du 9 avril 1998 relatif aux régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs et les centres de formation des moniteurs .....	119
Accord du 17 février 1999 relatif au développement de l'emploi en contrepartie de la cessation d'activité des salariés âgés .....	119
Avenant du 31 mars 2000 à l'accord national du 18 décembre 1998 sur les 35 heures .....	120
Préambule .....	120
Avenant n° 32 du 31 mars 2000 relatif aux salaires .....	124
Avenant n° 5 du 18 mai 2000 à l'accord national paritaire du 24 juin 1992 relatif à la liste des diplômes et titres qualifiants .....	124
LISTE DES DIPLOMES ET TITRES QUALIFIANTS .....	124
1. Diplômes et titres qualifiants conférant à leurs titulaires une qualification professionnelle dans les techniques de maintenance et opérations techniques sur véhicules .....	124
2. Diplômes et titres qualifiants conférant à leurs titulaires une qualification professionnelle dans les techniques de réparation-collision .....	125
3. Diplômes et titres qualifiants conférant à leurs titulaires une qualification professionnelle dans les techniques de commerce .....	125
4. Diplômes et titres qualifiants conférant à leurs titulaires une qualification professionnelle dans les techniques de gestion .....	125
5. Autres diplômes .....	126
Accord national paritaire du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance (règlements) .....	126
ANNEXE I : RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PRÉVOYANCE .....	126
Objet du règlement général .....	126
Adhésion des entreprises .....	126
Durée de l'adhésion .....	126
Affiliation des participants .....	127
Fixation des cotisations .....	127
Paiement des cotisations .....	127
Droit aux prestations .....	127
Bénéficiaires .....	128
Preuve des événements générateurs de garanties .....	128
Paiement des prestations .....	129
Revalorisation des prestations .....	129
Recours contre les tiers responsables .....	129
Prescription .....	129
Annexe au règlement général de prévoyance : Portabilité des droits du régime de prévoyance obligatoire (Notice d'information prévue par l'article 7c du règlement général de prévoyance) .....	129
ANNEXE II : REGIME PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE DE PREVOYANCE (RPO) .....	130
Objet .....	130
TITRE Ier : INCAPACITE TOTALE ET TEMPORAIRE DE TRAVAIL .....	130
Indemnités journalières d'incapacité totale et temporaire .....	130
Reprise temporaire d'une activité à temps partiel .....	130
TITRE II : INDISPONIBILITE DE LONGUE DUREE .....	130
Indemnités journalières de maladie de longue durée .....	130
Reprise temporaire d'une activité salariée .....	130
TITRE III : INVALIDITE .....	130
Pension complémentaire d'invalidité 1re catégorie .....	131
Pension complémentaire d'invalidité 2e catégorie .....	131
Pension complémentaire d'invalidité 3e catégorie .....	131
Rente complémentaire d'incapacité permanente .....	131
TITRE IV : DECES .....	131
Règlements de prévoyance .....	131
TITRE V : RENTES DE CONJOINT SURVIVANT ET D'EDUCATION .....	131
TITRE VI : INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE ET CAS ASSIMILES .....	131
Fonds collectif .....	131
Capital de fin de carrière .....	132
Dispositions transitoires .....	132
Calcul des droits .....	132
Liquidation des droits .....	133
Salariés ayant travaillé à temps partiel .....	133
ANNEXE TARIFAIRE DE PRÉVOYANCE OBLIGATOIRE .....	133
COTISATIONS DE PREVOYANCE OBLIGATOIRE A PARTIR DU 1ER JANVIER 2005 .....	133
ANNEXE III : NOTICE PORTABILITE DES DROITS DU REGIME DE PREVOYANCE OBLIGATOIRE .....	133
Accord national paritaire du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance complémentaire .....	134
CHAPITRE Ier : DESIGNATION DE L'ORGANISME ASSUREUR .....	134
CHAPITRE II : ENTREPRISES NON ADHERENTES A L'IPSA .....	134
CHAPITRE III : SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DU REGIME DE PREVOYANCE .....	135
Accord national paritaire du 16 novembre 2000 relatif au capital fin de carrière .....	135
Accord national paritaire du 16 novembre 2000 relatif au fonctionnement du paritarisme .....	136
Objet de l'accord .....	136
Missions du CESA .....	136
Rapport d'activité .....	136
Application du présent accord .....	136

Annexe .....	137
STATUTS DU CENTRE D'ÉTUDES DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE (CESA) .....	137
Constitution .....	137
Dénomination .....	137
Siège .....	137
Durée .....	137
Composition .....	137
Objet .....	137
Administration .....	137
Ressources .....	137
Contrôle paritaire .....	137
Délibération paritaire du 16 novembre 2000 autorisant une dérogation particulière à la mutualisation des indemnités de départ à la retraite (1) .....	137
Délibération paritaire du 16 novembre 2000 relative au CEASACM .....	138
Délibération paritaire du 16 novembre 2000 relative aux prestations 'maladie de longue durée' et 'invalidité' .....	138
Avenant n° 33 du 16 novembre 2000 relatif à la protection sociale complémentaire - redéploiement .....	139
Chapitre IV : Adaptation des autres dispositions conventionnelles relatives à la protection sociale et au dialogue paritaire .....	139
Accord du 27 juin 2002 relatif à l'épargne salariale et à la création d'Inter-Auto-Plan .....	139
Objet .....	140
Champ d'application .....	140
Organismes désignés .....	140
Durée .....	140
Publicité .....	140
Application de l'accord .....	140
ANNEXE II : CRITERES DES CHOIX DE PLACEMENT ET NOTICES D'INFORMATION .....	140
Règlement portant dispositions générales d'Inter Auto Plan .....	141
Annexe 1 .....	141
Annexe 2 .....	141
Règlement relatif au plan d'épargne à 5 ans (PEI) .....	141
I. - Dispositions spécifiques .....	141
II. - Accord de participation volontaire .....	141
Règlement relatif au plan d'épargne retraite collectif interentreprises (PERCO-I) .....	141
Avenant n° 34 du 27 juin 2002 relatif à l'épargne salariale .....	141
Avenant du 6 décembre 2002 relatif au règlement d'Inter-Auto-Plan - rectificatif au règlement du 27 juin 2002 .....	141
Avenant n° 35 du 6 décembre 2002 relatif aux qualifications et aux classifications professionnelles .....	141
Préambule .....	141
TITRE Ier : DEFINITION ET RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES .....	142
TITRE II : CLASSIFICATIONS PROFESSIONNELLES .....	142
TITRE III : ADAPTATION DU STATUT DES VENDEURS ET ITINERANTS .....	142
TITRE IV : REPERTOIRE DES QUALIFICATIONS DE BRANCHE .....	142
TITRE V : REPERTOIRE DES CERTIFICATIONS .....	142
TITRE VI : RECLASSEMENTS .....	142
Période transitoire de reclassement .....	142
Modalités de reclassement .....	142
TITRE VII : APPLICATION DE L'AVENANT N° 35 .....	143
RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS CCN SERVICES DE L'AUTOMOBILE .....	143
Annexe à l'avenant n° 35 du 6 décembre 2002 .....	143
Avenant n° 35 du 6 décembre 2002 relatif au répertoire national des qualifications des services de l'automobile (RNQSA) - Annexe .....	144
TABLE DES MATIÈRES .....	144
PREAMBULE .....	144
Panorama des qualifications de branche .....	144
I. - Qualifications spécifiques .....	144
II. - Qualifications transversales .....	145
III. - Qualifications génériques .....	145
PRÉAMBULE du Répertoire national des qualifications des services de l'automobile .....	146
A-1 MÉCANICIEN DE MAINTENANCE AUTOMOBILE MÉCANICIEN DE MAINTENANCE MOTOCYCLE .....	146
A-2 OPÉRATEUR SERVICE RAPIDE .....	147
A-3 MÉCANICIEN CYCLES .....	147
A-4 MÉCANICIEN AUTOMOBILE SPÉCIALISTE MÉCANICIEN MOTOCYCLE SPÉCIALISTE .....	148
A-5 OPÉRATEUR SPÉCIALISTE SERVICE RAPIDE .....	148
A-6 TECHNICIEN ÉLECTRICIEN-ÉLECTRONICIEN AUTOMOBILE TECHNICIEN CONFIRMÉ MOTOCYCLE .....	149
A-7 CONSEILLER TECHNIQUE CYCLES .....	150
A-8 TECHNICIEN EXPERT APRÈS-VENTE AUTOMOBILE .....	150
A-9 RÉCEPTIONNAIRE APRÈS-VENTE CHEF D'ÉQUIPE ATELIER .....	151
A-10 GESTIONNAIRE D'ATELIER CONTREMAITRE D'ATELIER .....	151
A-11 CHEF APRÈS-VENTE .....	152
B-1 MÉCANICIEN COLLISION (1) .....	152
B-2 TÔLIER-FERREUR .....	153
B-3 TÔLIER SPÉCIALISTE .....	153
B-4 TÔLIER CONFIRMÉ .....	154
B-5 PEINTRE PRÉPARATEUR .....	154
B-6 PEINTRE SPÉCIALISTE .....	155
B-7 PEINTRE CONFIRMÉ .....	155
B-8 CARROSSIER-PEINTRE .....	156
C-1 HÔTESSE D'ACCUEIL CHARGÉ D'ACCUEIL .....	156
C-2 ASSISTANT(E) DE VENTE AUTOMOBILE VENDEUR(SE) MOTOCYCLES .....	156

C-3 VENDEUR(SE)	157
C-4 CONSEILLER(ÈRE) EN FINANCEMENT	157
C-5 ATTACHÉ(E) COMMERCIAL(E)	158
C-6 CONSEILLER(ÈRE) DES VENTES	159
C-7 ADJOINT CHEF DES VENTES	159
C-8 CHEF DES VENTES (VP/VU/VI)	160
D-1 MAGASINIER	160
D-2 MAGASINIER-VENDEUR PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES CONSEILLER DE VENTE VENDEUR BOUTIQUE	161
D-3 MAGASINIER-VENDEUR CONFIRMÉ PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES CONSEILLER DE VENTE CONFIRMÉ VENDEUR BOUTIQUE CONFIRMÉ	161
D-4 VENDEUR ITINÉRANT PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	162
D-5 CHEF D'ÉQUIPE VENTES PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES CHEF DE SECTEUR VENTE ITINÉRANTE PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	162
D-6 GESTIONNAIRE PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	163
D-7 CHEF DES VENTES PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	164
E-1 OPÉRATEUR PRÉPARATION VÉHICULES	164
E-2 RÉNOVATEUR VO	165
E-3 CHEF D'ÉQUIPE PRÉPARATION-LIVRAISON	165
F-1 DÉPANNEUR-REMORQUEUR VL	166
F-2 DÉPANNEUR-REMORQUEUR PL	166
G-1 CONTRÔLEUR TECHNIQUE	167
G-2 CONTRÔLEUR TECHNIQUE CONFIRMÉ	167
G-3 CHEF DE CENTRE CONTRÔLE TECHNIQUE	167
H-1 DÉMONTEUR AUTOMOBILE	168
H-2 DÉMONTEUR AUTOMOBILE SPÉCIALISTE	168
H-3 DÉMONTEUR AUTOMOBILE CONFIRMÉ	169
H-4 AGENT DE SÉCURITÉ QUALITÉ EN DÉMONTAGE AUTOMOBILE	169
I-1 OPERATEUR(TRICE) STATION-SERVICE	170
I-2 CHEF DE STATION	170
J-1 AGENT D'OPÉRATIONS LOCATION	171
J-2 CHEF D'AGENCE DE LOCATION	171
K-1 ENSEIGNANT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE	172
K-2 ENSEIGNANT DE LA CONDUITE DEUX ROUES ENSEIGNANT DE LA CONDUITE GROUPE LOURD	172
K-3 COORDINATEUR D'ENSEIGNEMENTS AUTO	172
K-4 COORDINATEUR D'ENSEIGNEMENTS MOTO COORDINATEUR D'ENSEIGNEMENTS GROUPE LOURD	173
K-5 FORMATEUR D'ENSEIGNANTS	174
K-6 DIRECTEUR PÉDAGOGIQUE	174
L-1 AGENT D'EXPLOITATION DE STATIONNEMENT	174
L-2 AGENT RESPONSABLE DE STATIONNEMENT	175
M-1 EMPLOYÉ(E) ADMINISTRATIF(VE)	175
M-2 SECRÉTAIRE	176
M-3 SECRÉTAIRE CONFIRMÉ(E)	176
M-4 ASSISTANT(E) DE DIRECTION CHEF DE GROUPE ADMINISTRATIF	176
N-1 EMPLOYÉ(E) DE COMPTABILITÉ	177
N-2 COMPTABLE	177
N-3 COMPTABLE CONFIRMÉ(E)	178
N-4 CHEF DE GROUPE DE COMPTABILITÉ	178
N-5 GESTIONNAIRE DE COMPTABILITÉ	178
N-6 CHEF DE COMPTABILITÉ	179
Z-1 OPÉRATEUR	179
Z-2 OPÉRATEUR SPÉCIALISTE	180
Z-3 OPÉRATEUR CONFIRMÉ	180
Z-4 TECHNICIEN EXPERT	181
Z-5 COORDINATEUR	181
Z-6 CHEF D'ÉQUIPE CHEF DE GROUPE	181
Z-7 GESTIONNAIRE	182
Z-8 CADRE TECHNIQUE	182
Z-9 CADRE EXPERT ADJOINT AU CHEF DE SERVICE	183
Z-10 CHEF DE SERVICE	183
Z-11 CADRE DIRIGEANT	184
Avenant n° 1 du 23 avril 2003 à l'accord du 27 octobre 1999 relatif aux certificats de qualification professionnelle	184
Conditions de prise en charge des contrats de qualification	184
Suivi paritaire	184
Application de l'avenant	184
Table des matières	185
PREAMBULE	185
Panorama des qualifications de branche	185
Avenant n° 6 du 26 juin 2003 à l'avenant du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance	186
Avenant n° 36 du 26 juin 2003 relatif aux garanties supplémentaires de prévoyance	186
Accord du 24 septembre 2003 portant modification du règlement d'Inter-Auto-Plan	187
Avenant n° 34 bis du 24 septembre 2003 relatif à l'épargne salariale	187
Accord du 29 octobre 2003 portant modification des statuts du CESA	187
Avenant n° 3 du 29 octobre 2003 relatif au fonctionnement du paritarisme	188
Avenant du 19 novembre 2003 relatif à la formation à la prévention des risques liés à l'amiante	188
Annexe	189
Support des actions d'information préventive dispensées par les entreprises et des modules de formation professionnelle initiale ou	





continue destinés aux salariés susceptibles d'être exposés aux poussières d'amiante .....	189
Avenant n° 4 du 13 janvier 2004 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif au fonctionnement du paritarisme .....	190
Avenant n° 37 du 13 janvier 2004 relatif au travail de nuit et au régime d'équivalence .....	190
ANNEXE .....	191
Accord paritaire national relatif à l'application de l'avenant n° 37 .....	191
Avenant n° 38 du 20 janvier 2004 relatif aux qualifications professionnelles .....	192
RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS CCN SERVICES DE L'AUTOMOBILE .....	192
Avenant n° 39 du 18 février 2004 relatif au départ à la retraite .....	194
Accord du 18 février 2004 annexé à l'avenant n° 39 relatif à la mise à la retraite .....	195
Avenant n° 39 bis du 18 mars 2004 relatif à la mise à la retraite .....	195
Avenant n° 3 du 30 juin 2004 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif au paritarisme .....	195
Avenant n° 7 du 30 juin 2004 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance .....	196
Avenant n° 40 du 30 juin 2004 relatif au dialogue paritaire de branche .....	196
Avenant n° 41 du 28 septembre 2004 relatif à l'APASCA .....	196
Avenant n° 42 du 19 octobre 2004 relatif au dialogue social .....	197
Lettre d'adhésion en date du 6 décembre 2004 de la fédération des commerces et des services UNSA à la convention collective nationale des services de l'automobile .....	197
Avenant n° 1 du 9 décembre 2004 à l'accord du 15 mars 2001 relatif aux statuts de l'IPSA .....	197
RÈGLEMENT DE LA 'COMMISSION DE RECOURS GRACIEUX' (en application de l'article 7.2 des statuts de l'IPSA) .....	198
Avenant n° 4 du 9 décembre 2004 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif aux statuts du CESA .....	198
Annexe : statuts du CESA .....	198
Constitution .....	198
Objet .....	198
Siège et durée de l'association .....	199
Conseil d'administration .....	199
Assemblée générale .....	199
Président et secrétaire .....	199
Ressources et dépenses .....	200
Dissolution de l'association .....	200
Formalités .....	200
Avenant n° 8 du 9 décembre 2004 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance - règlements .....	200
I. - Modifications du RGP .....	200
II - Modifications du RPO .....	200
Accord du 14 décembre 2004 relatif à la validation des acquis de l'expérience .....	201
CHAPITRE Ier : DISPOSITIONS GENERALES .....	201
CHAPITRE II : DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES A L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE .....	201
Section 1 : Eligibilité de la demande .....	201
Section 2 : Information conseil .....	201
Section 3 : Accompagnement .....	201
Section 4 : Dossier de candidature .....	202
Section 5 : Organisation et déroulement de la validation .....	202
Section 6 : Dispositions financières .....	202
Information conseil .....	202
Accompagnement .....	202
Procédure de validation .....	202
Section 7 : Suivi .....	202
CHAPITRE III : APPLICATION .....	202
Avenant n° 2 du 14 décembre 2004 relatif au règlement d'Inter-Auto-Plan .....	202
Avenant n° 34 ter du 14 décembre 2004 relatif à l'épargne salariale .....	203
Avenant n° 43 du 14 décembre 2004 relatif à la formation professionnelle .....	203
Avenant n° 7 du 24 mars 2005 relatif à la modification des statuts de l'ANFA (formation professionnelle) .....	204
Avenant n° 42 bis du 19 avril 2005 relatif au dialogue social .....	205
Avenant n° 9 du 13 septembre 2005 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance - règlements RGP et RPO .....	205
I. - Modifications du règlement général de prévoyance (RGP) .....	205
II - Modifications du règlement du régime professionnel obligatoire de prévoyance (RPO) .....	205
III - Tarification du régime professionnel obligatoire de prévoyance (RPO) .....	205
IV - Application du présent avenant .....	206
Cotisations de prévoyance obligatoire à partir du 1er janvier 2006 .....	206
Avenant n° 45 du 13 septembre 2005 relatif à la sauvegarde du régime professionnel de protection sociale .....	206
Accord du 14 décembre 2005 relatif à la prévoyance complémentaire .....	207
Délibération n° 13-05 du 14 décembre 2005 relative à la mise à jour du répertoire national des certifications (RNC) .....	207
Répertoire national des certifications CCN services de l'automobile .....	208
Délibération n° 14-05 du 14 décembre 2005 relative à l'édition 2006 du RNQSA .....	210
QUALIFICATIONS SPECIFIQUES .....	210
Vendeur confirmé véhicules industriels .....	210
Attaché commercial véhicules industriels .....	211
Conseiller des ventes véhicules industriels .....	211
Agent d'opérations location spécialiste .....	212
Formateur du transport routier .....	212
Formateur conduite d'engins .....	213
Assistant(e) d'exploitation de stationnement adjoint au responsable d'exploitation de stationnement .....	213
Technicien confirmé mécanique automobile .....	214
Technicien confirmé mécanique véhicules industriels. ....	214
Vendeur .....	214
Vendeur automobile confirmé .....	215



Attaché commercial .....	215
Conseiller des ventes .....	216
Agent d'exploitation de stationnement .....	217
Responsable d'exploitation de stationnement .....	217
Secrétaire .....	218
Secrétaire confirmé(e) .....	218
Avenant du 18 janvier 2006 relatif au financement de la formation professionnelle .....	219
Contribution au développement de la formation professionnelle continue .....	219
Recouvrement de la contribution .....	219
Affectation .....	219
Dépôt et extension .....	219
Avenant n° 2 du 14 mars 2006 à l'accord du 15 mars 2001 relatif à la prévoyance .....	219
Avenant n° 45 bis du 14 mars 2006 relatif à la sauvegarde du régime professionnel de protection sociale .....	221
Accord du 19 septembre 2006 relatif au plan d'action pour le développement des compétences dans les ateliers de maintenance et de réparation .....	221
Plan d'action TPE .....	222
TITRE 1er : DIAGNOSTIC ET ADAPTATION DES COMPETENCES DES PERSONNELS DES TPE .....	222
Populations visées .....	222
Détermination des actions .....	222
Partenariat avec les pouvoirs publics .....	222
TITRE II : MESURES COMPLEMENTAIRES .....	222
Développement de la VAE dans le dispositif des CQP de branche .....	222
Reprise d'entreprise .....	222
Outils et méthode pour le diagnostic des compétences des salariés .....	222
TITRE III : MISE EN OEUVRE .....	222
Rôle de l'ANFA .....	222
Rôle du GNFA .....	222
Durée .....	223
Avenant n° 10 du 19 septembre 2006 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance - règlement du RPO .....	223
Accord du 13 novembre 2006 relatif au repos dominical (Savoie) .....	223
Avenant n° 3 du 16 novembre 2006 à l'accord du 15 mars 2001 relatif à la prévoyance .....	224
Avenant n° 5 du 21 décembre 2006 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif au paritarisme .....	224
Avenant n° 48 du 21 décembre 2006 relatif à l'action des partenaires sociaux .....	225
Avenant n° 8 du 24 janvier 2007 relatif au paritarisme et à la commission paritaire nationale : modification des statuts .....	226
Avenant n° 49 du 13 février 2007 relatif au temps de déplacement professionnel .....	227
Accord du 15 mai 2007 relatif à l'actualisation du RNQSA et du RNC .....	227
I.- PROCESSUS DE MODIFICATION DU RNQSA .....	228
Dépôt des demandes .....	228
Réception des demandes .....	228
Instruction des demandes .....	228
Décisions paritaires sur le RNQSA .....	228
Application des modifications du RNQSA .....	228
II.- PROCESSUS DE MODIFICATION DU RNC .....	228
Propositions de modifications .....	228
Décisions paritaires sur le RNC .....	228
Application des modifications du RNCSA .....	228
III.- MODALITÉS D'EXAMEN DES DEMANDES DE MODIFICATION DU RNQSA .....	228
Principe de lisibilité du RNQSA .....	228
Homogénéité du RNQSA .....	228
Identité des qualifications professionnelles .....	228
Spécificité des métiers des services de l'automobile .....	229
Importance quantitative des qualifications .....	229
Pérennité des qualifications .....	229
IV.- APPLICATION DE L'ACCORD .....	229
Application du présent accord .....	229
Application directe du présent accord .....	229
Entrée en vigueur .....	229
Avenant n° 1 du 14 juin 2007 à l'accord portant sur l'épargne salariale Inter-Auto-Plan .....	229
Avenant n° 3 du 14 juin 2007 relatif au règlement Inter-Auto-Plan .....	230
ANNEXES .....	233
Annexe I .....	233
Annexe II .....	235
Annexe III .....	237
Annexe IV .....	238
Annexe V .....	240
RESERVE SPECIALE DE PARTICIPATION .....	240
Objet de la présente annexe .....	240
Formule de calcul de la RSP .....	240
Répartition de la RSP .....	241
Gestion de la participation .....	241
Annexe VI .....	241
Adhésion par lettre du 29 juin 2007 de la FGMM CFDT à différents accords relatifs à l'épargne salariale .....	241
Avenant n° 1 du 25 septembre 2007 portant renouvellement de l'accord du 27 juin 2000 .....	242
Accord du 27 novembre 2007 relatif à la formation professionnelle des jeunes .....	242
Objet de l'accord .....	243
CHAPITRE 1er.- PRINCIPES GENERAUX .....	243

Section 1.- Divers dispositifs de formation des jeunes .....	243
Les formations sous statut scolaire .....	243
Les contrats de professionnalisation .....	243
L'apprentissage .....	243
Section 2.- Mesures transversales aux 3 dispositifs .....	243
Valorisation des métiers des services de l'automobile .....	243
Adaptation à de nouveaux publics .....	243
Mobilité européenne .....	243
Ouvertures dans les lycées des métiers .....	243
Section 3.- Dispositions communes aux filières .....	243
Mission de l'ANFA .....	243
CHAPITRE II.- DISPOSITIONS RELATIVES A L'APPRENTISSAGE .....	244
Section 1.- Développement de la proximité .....	244
Principe .....	244
Modalités .....	244
Section 2.- Développement de la qualité .....	244
Principe .....	244
Section 3.- Financement du dispositif .....	244
CHAPITRE III.- DISPOSITIONS DIVERSES .....	244
Délibération n° 11-07 du 20 décembre 2007 relative à la mise à jour des certifications reconnues par la branche .....	245
RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS .....	245
FICHES DE QUALIFICATION RECTIFIÉES .....	247
A-3.1 MÉCANICIEN DE MAINTENANCE AUTOMOBILE MÉCANICIEN DE MAINTENANCE VÉHICULES INDUSTRIELS MÉCANICIEN DE MAINTENANCE MOTOCYCLES .....	247
A-6.1 MÉCANICIEN SPÉCIALISTE AUTOMOBILE MÉCANICIEN SPÉCIALISTE VÉHICULES INDUSTRIELS MÉCANICIEN SPÉCIALISTE MOTOCYCLES .....	248
A-6.2 ÉLECTRICIEN SPÉCIALISTE AUTOMOBILE ÉLECTRICIEN SPÉCIALISTE VÉHICULES INDUSTRIELS .....	248
A-6.5 MÉCANICIEN SPÉCIALISTE CYCLES .....	249
A-9.1 TECHNICIEN CONFIRMÉ MÉCANIQUE AUTOMOBILE TECHNICIEN CONFIRMÉ MÉCANIQUE VÉHICULES INDUSTRIELS .....	250
A-9.2 TECHNICIEN ÉLECTRICIEN ÉLECTRONICIEN AUTOMOBILE TECHNICIEN CONFIRMÉ VÉHICULES INDUSTRIELS TECHNICIEN CONFIRMÉ MOTOCYCLES .....	250
A-12.2 TECHNICIEN EXPERT APRÈS-VENTE AUTOMOBILE TECHNICIEN EXPERT APRÈS-VENTE VÉHICULES INDUSTRIELS TECHNICIEN EXPERT APRÈS-VENTE MOTOCYCLES .....	251
A-20.1 RÉCEPTIONNAIRE APRÈS-VENTE - CHEF D'ÉQUIPE ATELIER CHEF D'ÉQUIPE MOTOCYCLES .....	252
A-20.2 AGENT DE MAÎTRISE ATELIER .....	253
A-23.1 GESTIONNAIRE D'ATELIER MAÎTRE D'ATELIER .....	254
AC-1.1 CADRE TECHNIQUE D'ATELIER .....	254
AC-2.1 ADJOINT AU CHEF APRÈS-VENTE RESPONSABLE D'ATELIER .....	255
AC-3.1 CHEF APRÈS-VENTE .....	255
C-3.1 HÔTESSE D'ACCUEIL CHARGÉ D'ACCUEIL .....	256
C-6.1 ASSISTANT DE VENTE AUTOMOBILE VENDEUR MOTOCYCLES .....	256
C-12.1 CONSEILLER EN FINANCEMENT .....	257
C-20.1 VENDEUR AUTOMOBILE CONFIRMÉ .....	257
C-20.2 VENDEUR CONFIRMÉ VÉHICULES INDUSTRIELS .....	258
C-23.1 ATTACHÉ COMMERCIAL .....	259
CC-2.1 ADJOINT AU CHEF DES VENTES .....	259
CC-3.1 CHEF DES VENTES (VP, VU, VI) .....	260
DC-1.1 CADRE TECHNIQUE PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES .....	260
DC-2.1 ADJOINT AU CHEF DES VENTES PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES RESPONSABLE DE MAGASIN .....	261
DC-3.1 CHEF DES VENTES PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES .....	262
E-3.1 OPÉRATEUR PRÉPARATION VÉHICULES .....	263
E-6.1 RÉNOVATEUR VO .....	263
E-20.1 CHEF D'ÉQUIPE PRÉPARATION-LIVRAISON .....	264
G-6.1 CONTRÔLEUR TECHNIQUE VL .....	264
G-6.2 CONTRÔLEUR TECHNIQUE PL .....	265
G-9.1 CONTRÔLEUR TECHNIQUE CONFIRMÉ VL .....	265
G-9.2 CONTRÔLEUR TECHNIQUE CONFIRMÉ PL .....	266
G-20.1 CHEF DE CENTRE CONTRÔLE TECHNIQUE VL .....	266
G-20.2 CHEF DE CENTRE CONTRÔLE TECHNIQUE PL .....	267
H-20.1 AGENT DE SÉCURITÉ QUALITÉ EN DÉMONTAGE AUTOMOBILE .....	267
I-20.1 CHEF DE STATION .....	268
J-3.1 AGENT D'OPÉRATIONS LOCATION .....	268
J-6.1 AGENT D'OPÉRATIONS LOCATION SPÉCIALISTE .....	269
J-17.1 COORDINATEUR PRÉPARATION DE VÉHICULES DE LOCATION COORDINATEUR PRÉPARATION DE VÉHICULES DE LOCATION .....	269
J-20.1 CHEF DE GROUPE OPÉRATIONNEL .....	270
J-23.1 CHEF D'AGENCE(S) DE LOCATION .....	270
L-3.1 AGENT D'EXPLOITATION DE STATIONNEMENT .....	271
L-17.1 ASSISTANT(E) D'EXPLOITATION DE STATIONNEMENT ADJOINT AU RESPONSABLE D'EXPLOITATION DE STATIONNEMENT .....	271
L-20.1 RESPONSABLE D'EXPLOITATION DE STATIONNEMENT .....	272
NC-1.1 CADRE DE COMPTABILITÉ .....	272
NC-2.1 ADJOINT AU CHEF DE COMPTABILITÉ RESPONSABLE DE COMPTABILITÉ .....	273
Délibération n° 12-07 du 20 décembre 2007 relative à la réforme du bac professionnel .....	274
Section 1. - Dispositions relatives à la formation sous statut scolaire .....	274
Section 2. - Dispositions relatives à l'apprentissage .....	275

Section 3. - Dispositions communes .....	275
Avenant n° 51 du 29 mai 2008 relatif aux heures supplémentaires .....	275
TITRE Ier.- RECOURS AUX HEURES SUPPLÉMENTAIRES .....	275
TITRE II.- APPLICATION DE L'AVENANT .....	276
Accord du 3 juillet 2008 relatifs aux RNQSA et RNC pour 2009 .....	276
Répertoire des qualifications .....	277
Répertoire des certifications .....	277
Procédures .....	277
REPertoire NATIONAL DES CERTIFICATIONS DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE 2009 .....	277
REPertoire NATIONAL DES QUALIFICATIONS DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE 2009 .....	279
A.3.1MECANICIEN DE MAINTENANCE AUTOMOBILE - MECANICIEN DE MAINTENANCE VEHICULES INDUSTRIELS - MECANICIEN DE MAINTENANCE MOTOCYCLES .....	280
A.3.3OPERATEUR SERVICE RAPIDE .....	281
A.3.4OPERATEUR MAINTENANCE PNEUMATIQUES VEHICULES INDUSTRIELS .....	282
A.3.5MECANICIEN CYCLES .....	282
A.6.1MECANICIEN SPECIALISTE AUTOMOBILE - MECANICIEN SPECIALISTE VEHICULES INDUSTRIELS - MECANICIEN SPECIALISTE MOTOCYCLES .....	283
A.6.2ELECTRICIEN SPECIALISTE AUTOMOBILE - ELECTRICIEN SPECIALISTE VEHICULES INDUSTRIELS .....	284
A.6.3OPERATEUR SPECIALISTE SERVICE RAPIDE .....	284
A.6.4OPERATEUR SPECIALISTE MAINTENANCE PNEUMATIQUES VEHICULES INDUSTRIELS .....	285
A.6.5MECANICIEN SPÉCIALISTE CYCLES .....	286
A.9.1TECHNICIEN CONFIRMÉ MÉCANIQUE AUTOMOBILE - TECHNICIEN CONFIRMÉ MECANIQUE VEHICULES INDUSTRIELS .....	286
A.9.2TECHNICIEN ÉLECTRICIEN-ÉLECTRONICIEN AUTOMOBILE - TECHNICIEN CONFIRMÉ VÉHICULES INDUSTRIELS - TECHNICIEN CONFIRMÉ MOTOCYCLES .....	287
A.9.5CONSEILLER TECHNIQUE CYCLES .....	288
A.9.6TECHNICIEN GARANTIE APRÈS-VENTE .....	289
A.12.2TECHNICIEN EXPERT APRÈS-VENTE AUTOMOBILETECHNICIEN EXPERT APRÈS-VENTE VÉHICULES INDUSTRIELSTECHNICIEN EXPERT APRÈS-VENTE MOTOCYCLES .....	289
A.12.6SPÉCIALISTE GARANTIE APRÈS-VENTE .....	291
A.20.1RÉCEPTIONNAIRE APRÈS-VENTECHEF D'ÉQUIPE ATELIERCHEF D'ÉQUIPE MOTOCYCLES .....	291
A.20.2AGENT DE MAÎTRISE ATELIER .....	292
A.23.1GESTIONNAIRE D'ATELIERCONTREMAÎTRE D'ATELIER .....	293
A.C.I.1CADRE TECHNIQUE D'ATELIER .....	294
A.C.II.1ADJOINT AU CHEF APRÈS-VENTERESPONSABLE D'ATELIER .....	294
A.C.III.1CHEF APRÈS-VENTE .....	295
B.3.1TÔLIER-FERREUR .....	296
B.3.2PEINTRE PRÉPARATEUR .....	296
B.3.3MÉCANICIEN COLLISION (1) .....	297
B.6.1TÔLIER SPÉCIALISTE .....	297
B.6.2PEINTRE SPÉCIALISTE .....	298
B.9.1TÔLIER CONFIRMÉ .....	299
B.9.2PEINTRE CONFIRMÉ .....	300
B.12.1CARROSSIER-PEINTRE .....	300
C.3.1HÔTESSE D'ACCUEILCHARGÉ D'ACCUEIL .....	301
C.6.1ASSISTANT DE VENTE AUTOMOBILEVENDEUR MOTOCYCLES .....	301
C.9.1VENDEUR .....	302
C.12.1CONSEILLER EN FINANCEMENT .....	302
C.20.1VENDEUR AUTOMOBILE CONFIRMÉ .....	303
C.20.2VENDEUR CONFIRMÉ VÉHICULES INDUSTRIELS .....	304
C.23.1ATTACHÉ COMMERCIAL .....	304
C.23.2ATTACHÉ COMMERCIAL VÉHICULES INDUSTRIELS .....	305
C.C.I.1CONSEILLER DES VENTES .....	306
C.C.I.2CONSEILLER DES VENTES VÉHICULES INDUSTRIELS .....	307
C.C.II.1ADJOINT AU CHEF DES VENTES .....	308
C.C.III.1CHEF DES VENTES (VP, VU, VI) .....	308
D.3.1MAGASINIER .....	309
D.6.1MAGASINIER-VENDEUR PIÈCES DE RECHANGEET ACCESSOIRESCONSEILLER DE VENTE PRAVENDEUR BOUTIQUE PRA .....	309
D.9.1 MAGASINIER-VENDEUR CONFIRMÉPIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRESCONSEILLER DE VENTE CONFIRMÉ PRAVENDEUR BOUTIQUECONFIRMÉ PRA .....	310
D.9.2VENDEUR ITINÉRANT PIÈCES DE RECHANGEET ACCESSOIRES .....	311
D.20.1CHEF D'ÉQUIPE VENTES PIÈCESDE RECHANGE ET ACCESSOIRESCHÉF DE SECTEUR VENTE ITINÉRANTEPIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES .....	311
D.23.1GESTIONNAIRE PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES .....	312
D.C.I.1CADRE TECHNIQUEPIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES .....	313
D.C.II.1ADJOINT AU CHEF DES VENTES PIÈCES DE RECHANGEET ACCESSOIRES RESPONSABLE DE MAGASIN .....	314
D.C.III.1CHEF DES VENTES PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES .....	314
E.3.1OPÉRATEUR PRÉPARATION VÉHICULES .....	315
E.6.1RÉNOVATEUR VO .....	316
E.6.2 METTEUR EN MAIN DE VEHICULE .....	316
E.20.1CHEF D'ÉQUIPE PRÉPARATION-LIVRAISON .....	317
F.3.1DÉPANNÉUR-REMORQUEUR VL .....	318
F.6.1DÉPANNÉUR-REMORQUEUR PL .....	318
G.6.1 CONTRÔLEUR TECHNIQUE VL .....	319
G.6.2CONTRÔLEUR TECHNIQUE PL .....	319
G.9.1CONTRÔLEUR TECHNIQUE CONFIRMÉ VL .....	319



G.9.2CONTRÔLEUR TECHNIQUE CONFIRMÉ PL	320
G.20.1CHEF DE CENTRE CONTRÔLE TECHNIQUE VL	320
G.20.2CHEF DE CENTRE CONTRÔLE TECHNIQUE PL	321
H.3.1DÉMONTEUR AUTOMOBILE	322
H.6.1DÉMONTEUR AUTOMOBILE SPÉCIALISTE	322
H.9.1DÉMONTEUR AUTOMOBILE CONFIRMÉ	323
H.20.1AGENT DE SÉCURITÉQUALITÉ EN DÉMONTAGE AUTOMOBILE	323
I.3.1OPÉRATEUR STATION-SERVICE	324
I.20.1CHEF DE STATION	324
J.3.1AGENT D'OPÉRATIONS LOCATION	325
J.6.1AGENT D'OPÉRATIONS LOCATION SPÉCIALISTE	326
J.17.1COORDINATEUR PRÉPARATION DE VÉHICULES DE LOCATION	326
J.20.1CHEF DE GROUPE OPÉRATIONNEL	327
J.23.1CHEF D'AGENCE(S) DE LOCATION	327
K.3.1ENSEIGNANT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE	328
K.6.1ENSEIGNANT DE LA CONDUITE DEUX-ROUESENSEIGNANT DE LA CONDUITE GROUPE LOURD	328
K.6.2COORDINATEUR D'ENSEIGNEMENTS AUTO	329
K.6.3FORMATEUR DU TRANSPORT ROUTIER	329
K.6.4FORMATEUR CONDUITE D'ENGIN	330
K.9.2COORDINATEUR D'ENSEIGNEMENTS MOTOCOORDINATEUR D'ENSEIGNEMENTS GROUPE LOURD	330
K.20.1FORMATEUR D'ENSEIGNANTS	331
K.C.I.1DIRECTEUR PÉDAGOGIQUE	331
L.3.1AGENT D'EXPLOITATION DE STATIONNEMENT	332
L.6.1OPÉRATEUR DE STATIONNEMENT	332
L.17.1ASSISTANT D'EXPLOITATION DE STATIONNEMENTADJOINT AU RESPONSABLED'EXPLOITATION DE STATIONNEMENT	333
L.20.1RESPONSABLE D'EXPLOITATION DE STATIONNEMENT	333
M.3.1EMPLOYÉ ADMINISTRATIF	334
M.6.1SECRÉTAIRE	335
M.9.1SECRÉTAIRE CONFIRMÉ	335
M.20.1ASSISTANT DE DIRECTIONCHEF DE GROUPE ADMINISTRATIF	336
N.3.1EMPLOYÉ DE COMPTABILITÉ	336
N.6.1COMPTABLE	337
N.9.1COMPTABLE CONFIRMÉ	337
N.20.1CHEF DE GROUPE DE COMPTABILITÉ	338
N.23.1GESTIONNAIRE DE COMPTABILITÉ	339
N.C.I.1CADRE DE COMPTABILITÉ	339
N.C.II.1ADJOINT AU CHEF DE COMPTABILITÉRESPONSABLE DE COMPTABILITÉ	340
N.C.III.1CHEF DE COMPTABILITÉ	341
Z.3.1OPÉRATEUR	341
Z.6.1OPÉRATEUR SPÉCIALISTE	342
Z.9.1OPÉRATEUR CONFIRMÉ	342
Z.12.1TECHNICIEN EXPERT	343
Z.17.1COORDINATEUR	344
Z.20.1MAÎTRISE TECHNIQUECHEF D'ÉQUIPE - CHEF DE GROUPE	344
Z.23.1GESTIONNAIRE	345
Z.C.I.1CADRE TECHNIQUE	345
Z.C.II.1CADRE EXPERTADJOINT AU CHEF DE SERVICE	346
Z.C.III.1CHEF DE SERVICE	346
Z.C.IV.1CADRE DIRIGEANT	347
Avenant n° 11 du 25 septembre 2008 relatif à la prévoyance	347
Avenant n° 53 du 25 septembre 2008 relatif au champ d'application de la convention	348
Avenant n° 54 du 21 janvier 2009 relatif aux périodes d'essai	350
Accord du 2 juillet 2009 relatif au RNQSA et au RNCSA pour l'année 2010	351
Avenant n° 13 du 15 juillet 2009 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif aux règlements de prévoyance	351
Avenant n° 55 du 15 juillet 2009 relatif aux parcours professionnels	352
TITRE Ier. - INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	352
TITRE II. - GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES	353
TITRE III. - EMPLOI DES SALARIÉS ÂGÉS	353
TITRE IV. - INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	354
TITRE V. - APPLICATION DE L'ACCORD	354
Annexe I : Insertion professionnelle des jeunes	355
I. - Information des jeunes et des familles sur les services de l'automobile	355
Développement des actions	355
Site internet	355
Information sur les CQP	355
Campagnes spécifiques	355
II. - Mesures d'accompagnement en centres de formation	355
Communication sur les dispositifs sociaux de la branche professionnelle	355
Accompagnement social	355
Intervention de professionnels dans les sections	355
Développement de l'information des enseignants sur les entreprises	356
Formation des enseignants aux technologies du futur	356
Mise à niveau et préqualification	356
Entretiens spécialisés	356
III. - Accompagnement en entreprise	356
Tutorat	356



Information juridique .....	356
Rénovation du dispositif .....	356
Formations intra-entreprises .....	356
Aides financières .....	356
IV. - Aide à l'apprentissage de la conduite .....	356
Objectifs .....	356
Aides à l'apprentissage théorique et pratique .....	356
Conduite accompagnée .....	356
Aides financières .....	356
Allocation d'apprentissage à la conduite .....	356
Promotion du dispositif .....	357
Annexe II : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences .....	357
Objectifs visés .....	357
Moyens de la branche .....	357
Outils à la disposition des entreprises .....	357
Démarche GPEC dans les entreprises .....	357
Cartographie des emplois .....	357
Diagnostic individuel de compétences .....	358
Accès aux certifications par la VAE .....	358
Passeport formation .....	358
Actions institutionnelles .....	358
Annexe III : Plan de maintien dans l'emploi des salariés âgés .....	358
Entreprises concernées .....	358
Objet du plan .....	358
Suivi de la mise en oeuvre du plan .....	359
Objectifs nationaux .....	359
Evaluation de la réalisation des objectifs .....	359
Annexe IV : Avenant n° 12 à l'accord paritaire national du 16 novembre 2000 relatif aux règlements de prévoyance .....	360
I. - Modifications du règlement général de prévoyance .....	360
II. - Modifications du règlement de prévoyance obligatoire .....	360
Accord du 25 novembre 2009 relatif aux versements au fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels .....	361
Avenant n° 14 du 25 novembre 2009 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif aux règlements de prévoyance .....	362
Annexe .....	363
Avenant n° 2 du 16 décembre 2009 à l'accord du 27 juin 2002 relatif à l'épargne salariale .....	364
Annexe .....	364
Avenant n° 15 du 7 juillet 2010 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif aux règlements de prévoyance .....	366
Avenant n° 57 du 7 juillet 2010 relatif aux dispositions conventionnelles en matière de salaire et de formation-qualification .....	367
Chapitre Ier. - Salaires .....	367
Chapitre II. - Jeunes salariés .....	367
Chapitre III. - Formation des salariés .....	368
Chapitre IV. - Vendeurs de véhicules et salariés itinérants .....	368
Chapitre V. - Application de l'avenant .....	369
Chapitre VI. - Dispositions finales .....	369
Accord du 23 juin 2010 relatif aux missions de l'ANFA et du GNFA dans le cadre de la GPEC .....	369
Chapitre Ier Dispositions communes à l'ensemble des entreprises .....	370
Chapitre II Dispositions particulières aux très petites entreprises .....	371
Accord du 7 juillet 2010 relatif au capital de fin de carrière au bénéfice de certains salariés de moins de 60 ans .....	371
Adhésion par lettre du 27 septembre 2010 de la fédération générale des mines et de la métallurgie à l'accord du 7 juillet 2010 relatif au capital de fin de carrière .....	372
Accord du 22 décembre 2010 relatif aux versements au fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels .....	372
Accord du 26 janvier 2011 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la mixité des emplois .....	373
I. - Situations comparées des femmes et des hommes .....	373
II. - Encouragement de la mixité des emplois .....	374
III. - Mesures en faveur de l'égalité professionnelle .....	375
IV. - Application de l'accord .....	375
Accord du 22 mars 2011 relatif à l'organisme assureur prévoyance .....	376
Avenant n° 3-11 du 22 mars 2011 à l'accord du 23 juin 2010 relatif au dialogue social .....	376
Annexe .....	376
Avenant n° 59 du 22 mars 2011 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance .....	377
Adhésion par lettre du 15 mars 2011 de la CGT Métal à l'accord du 26 janvier 2011 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la mixité des emplois .....	378
Accord du 28 avril 2011 relatif au droit au capital de fin de carrière .....	378
Avenant n° 1 du 28 avril 2011 à l'accord du 20 janvier 2004 relatif aux CQP .....	379
Avenant n° 1 du 28 juin 2011 à l'accord du 14 décembre 2004 relatif au DIF .....	381
Avenant n° 1 du 28 juin 2011 à l'accord du 14 décembre 2004 relatif à la VAE .....	382
Avenant n° 16 du 28 juin 2011 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance .....	383
Avenant n° 17 du 28 juin 2011 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance .....	383
Avenant n° 60 du 5 juillet 2011 modifiant la convention .....	384
Annexe .....	386
Délibération n° 6-11 du 20 octobre 2011 relative à l'emploi des seniors .....	387
Annexe .....	387
Avenant n° 62 du 20 octobre 2011 relatif au compte épargne-temps .....	390
Annexe .....	391
Avenant n° 18 du 15 décembre 2011 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance .....	392
Adhésion par lettre du 20 décembre 2011 de la FTM CGT à l'avenant n° 62 du 20 octobre 2011 relatif au compte épargne-temps .....	392
Accord du 14 février 2012 relatif au droit au capital de fin de carrière .....	393



Avenant n° 3 du 28 mars 2012 à l'accord du 27 juin 2002 relatif à l'épargne salariale	394
Annexe	394
Adhésion par lettre du 16 avril 2012 de la FPS à la convention	397
Avenant n° 9 du 19 avril 2012 à l'accord du 26 avril 1994 relatif aux statuts de l'ANFA	397
Statuts de l'ANFA	397
Titre Ier Dispositions générales	397
Titre II Administration de l'ANFA	398
Titre III Ressources et règles de gestion	400
Titre IV Application des statuts	401
Accord du 31 mai 2012 relatif au maintien dans l'emploi des salariés âgés	401
Annexe	402
Adhésion au plan de maintien dans l'emploi des salariés âgés pour la période 2013-2015	403
Feuillet 1/5	403
Feuillet 2/5	403
Feuillet 3/5	403
Feuillet 4/5	404
Feuillet 5/5	404
Avenant n° 19 du 27 juin 2012 relatif aux règlements de prévoyance	405
Avenant n° 63 du 4 juillet 2012 relatif aux garanties obligatoires de prévoyance (IPSA)	405
Avenant n° 64 du 4 juillet 2012 relatif aux garanties obligatoires de prévoyance	406
Accord du 4 juillet 2012 relatif au RNQSA et au RNCSA au 1er janvier 2013	407
Annexes	407
Annexe I Répertoire national des certifications des services de l'automobile 2013	407
Série 1	407
Série 2	408
Série 3	408
Série 4	409
Série 5	409
Série 6	409
Série 7	410
Série 8	410
Série 9	410
Signification des sigles	411
Annexe II	411
Adhésion par lettre du 18 octobre 2012 de la CGT métallurgie à l'avenant n° 63 du 4 juillet 2012	435
Accord du 27 novembre 2012 relatif aux versements au fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels pour l'année 2013	435
Adhésion par lettre du 20 février 2013 de la FTM CGT à l'accord du 24 janvier 2013 relatif à la formation professionnelle des jeunes	436
Accord du 27 mars 2013 relatif au capital de fin de carrière	436
Accord du 18 juin 2013 relatif au RNQSA et au RNCSA pour l'année 2014	437
Annexes	437
Annexe I. - Répertoire national des certifications des services de l'automobile 2014	437
Annexe II	440
Adhésion par lettre du 27 juin 2013 de la FPS à la convention	446
Accord du 4 juillet 2013 relatif aux taux de cotisations de prévoyance obligatoire pour l'année 2014	447
Accord du 19 septembre 2013 relatif au régime complémentaire de santé	447
Avenant n° 66 du 19 septembre 2013 relatif au régime professionnel complémentaire de santé (RPCS)	450
Avenant n° 66 bis du 19 septembre 2013 relatif à la portabilité des garanties du régime de prévoyance obligatoire	453
Adhésion par lettre du 31 octobre 2013 de la FTM CGT aux accords du 19 septembre 2013	454
Avenant n° 10 du 27 novembre 2013 à l'accord du 26 avril 1994 relatif aux statuts de l'ANFA	454
Avenant n° 7 du 17 décembre 2013 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif aux statuts de CESA	455
Avenant n° 68 du 17 décembre 2013 relatif à la dénomination des institutions paritaires membres d'IRP AUTO	455
Accord du 28 janvier 2014 relatif au repos dominical (Meurthe-et-Moselle)	456
Accord du 10 avril 2014 relatif au droit à capital de fin de carrière	457
Adhésion par lettre du 29 avril 2014 de la FGMM CFTD à l'accord RPCS et à ses avenants nos 66 et 66 bis	458
Accord du 3 juillet 2014 relatif au RNQSA et au RNCSA pour l'année 2015	458
Annexes	459
Ajout de cinq fiches au RNQSA	459
Annexe I Répertoire national des certifications des services de l'automobile 2015	461
Série 1	461
Série 2	461
Série 3	462
Série 4	462
Série 5	462
Série 6	462
Série 7	462
Série 8	463
Série 9	463
Signification des sigles	463
Accord du 3 juillet 2014 relatif aux taux de cotisations de prévoyance obligatoire pour l'année 2015	463
Avenant n° 7 du 3 juillet 2014 à l'accord du 16 novembre 2000 relatif au fonctionnement du paritarisme	463
Avenant n° 69 du 3 juillet 2014 relatif au travail à temps partiel	464
Avenant n° 70 du 3 juillet 2014 relatif aux conventions de forfait en jours	466
Avenant n° 71 du 3 juillet 2014 relatif aux classifications et aux qualifications professionnelles, à l'insertion et à la formation professionnelle	468
Annexes	473
Annexe III : Contrats de professionnalisation	473
Annexe Taux de prise en charge	474

Annexe IV : Périodes de professionnalisation .....	474
Annexe 1 Domaines prioritaires .....	475
Annexe 2 Taux de prise en charge .....	475
Annexe V : Certificats de qualification professionnelle .....	475
Annexe VI : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) .....	477
Chapitre Ier La GPEC au niveau de la branche .....	477
Chapitre II La GPEC au niveau de l'entreprise .....	478
Section 1 Dispositions communes à l'ensemble des entreprises .....	478
Section 2 Dispositions particulières aux très petites entreprises (TPE) et aux petites entreprises (PE) .....	479
Section 3 Dispositions particulières aux groupes de distribution des services de l'automobile .....	479
Section 4 Outils et dispositifs de branche au service des démarches de la GPEC dans l'entreprise .....	479
Chapitre IV La GPEC au niveau du salarié .....	479
Section 1 Accompagnement de l'évolution et de la sécurisation professionnelle en dehors de l'entreprise .....	479
Section 2 Accompagnement de l'évolution et de la sécurisation professionnelle dans l'entreprise .....	480
Section 3 Accompagnement des situations particulières .....	480
Annexe VII : Validation des acquis de l'expérience .....	480
Chapitre Ier Dispositions générales .....	480
Chapitre II Dispositions particulières relatives à l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle .....	481
Section 1 Eligibilité de la demande .....	481
Section 2 Information conseil .....	481
Section 3 Accompagnement .....	481
Section 4 Dossier de candidature .....	481
Section 5 Organisation et déroulement de la validation .....	481
Section 6 Dispositions financières .....	481
Section 7 Suivi .....	481
Chapitre III Application .....	482
Accord du 15 octobre 2014 relatif aux statuts de l'IPSA .....	482
Avenant n° 73 du 18 novembre 2014 relatif aux dispenses d'affiliation au régime professionnel complémentaire de santé (RPCS) .....	482
Accord du 10 décembre 2014 relatif au financement du dispositif de solidarité et de prévention du régime professionnel complémentaire de santé .....	483
Avenant n° 11 du 20 janvier 2015 à l'accord du 26 avril 1994 relatif aux statuts de l'ANFA .....	484
Accord du 18 mars 2015 relatif au développement de l'apprentissage .....	485
Accord du 18 mars 2015 relatif au droit au capital de fin de carrière .....	486
Accord du 7 juillet 2015 relatif aux taux de cotisations de prévoyance obligatoire pour l'année 2016 .....	487
Accord du 7 juillet 2015 relatif au RNQSA pour l'année 2016 .....	487
Annexes : Ajout de vingt-deux fiches au RNQSA .....	487
Accord du 7 juillet 2015 relatif au répertoire des certifications RNCSA pour l'année 2016 .....	500
Annexes .....	500
Répertoire national des certifications des services de l'automobile 2016 .....	500
Série 1 .....	500
Série 2 .....	500
Série 3 .....	501
Série 4 .....	501
Série 5 .....	501
Série 6 .....	501
Série 7 .....	502
Série 8 .....	502
Série 9 .....	502
Série 10 .....	503
Certifications et habilitations recensées dans l'inventaire établi par la commission nationale de la certification professionnelle .....	503
Signification des sigles .....	503
Avenant n° 74 du 7 juillet 2015 relatif aux garanties du régime professionnel complémentaire de santé (RPCS) .....	504
Accord du 17 novembre 2015 relatif à la création d'une association paritaire dédiée aux actions de solidarité et de prévention .....	505
Annexes .....	505
Délibération paritaire n°8-15 .....	505
Délibération n°9-15 .....	506
Statuts de l'association IRP Auto Solidarité Prévention .....	506
Avenant n° 76 du 20 janvier 2016 relatif aux garanties du régime professionnel complémentaire de santé (RPCS) .....	512
Accord du 17 mai 2016 relatif au capital de fin de carrière au bénéfice de certains salariés prenant avant 60 ans une retraite anticipée pour carrière longue .....	513
Accord du 22 juin 2016 relatif au RNCSA et au RNQSA pour l'année 2017 .....	514
Annexe Répertoire national des certifications des services de l'automobile 2017 .....	514
Accord du 22 juin 2016 relatif au tarif des cotisations de prévoyance obligatoire pour l'année 2017 .....	514
Avenant n° 77 du 22 juin 2016 relatif à l'adaptation de la convention collective en fonction des évolutions législatives .....	514
Avenant n° 79 du 20 septembre 2016 relatif à la portabilité des prestations complémentaires de prévoyance et de santé .....	518
Accord du 19 octobre 2016 relatif aux statuts d'IRP Auto Prévoyance Santé .....	518
Avenant n° 4 du 19 octobre 2016 à l'accord du 27 juin 2002 relatif à l'épargne salariale .....	520
Annexe .....	520
Règlement portant dispositions générales d'Inter Auto Plan .....	520
Annexe 1 .....	523
Annexe 2 .....	523
Règlement portant dispositions générales d'Inter Auto Plan .....	524
Annexe 1 .....	526
Annexe 2 .....	527
Règlement relatif au plan d'épargne à 5 ans (PEI) .....	527
I. - Dispositions spécifiques .....	527



III. - Accord de participation volontaire .....	529
Règlement relatif au plan d'épargne retraite collectif interentreprises (PERCO-I) .....	531
Avenant n° 80 du 19 octobre 2016 relatif aux contrats de professionnalisation .....	533
Avenant n° 81 du 19 octobre 2016 relatif aux certificats de qualification professionnel (CQP) .....	533
Avenant n° 82 du 19 octobre 2016 relatif à la validation des acquis de l'expérience (VAE) .....	535
Accord du 16 décembre 2016 relatif au repos dominical (commerce et réparation de l'automobile) (Meurthe-et-Moselle) .....	536
Avenant n° 1 du 22 février 2017 à l'accord du 15 mai 2007 relatif à l'actualisation du RNQSA et du RNCSA .....	537
I. - Processus de modification du RNQSA .....	537
II. Processus de modification du RNCSA .....	538
III. Modalités d'examen des demandes de modification du RNQSA .....	538
IV. Application de l'accord .....	538
Accord du 22 mars 2017 relatif au capital de fin de carrière en cas de retraite anticipée .....	538
Accord du 22 mars 2017 relatif à la santé et à la sécurité des salariés .....	539
Annexe .....	539
Avenant n° 12 du 22 mars 2017 à l'accord du 26 avril 1994 relatif aux statuts de l'ANFA .....	541
Avenant n° 83 du 22 mars 2017 relatif à la santé et à la sécurité des salariés .....	541
Accord du 27 juin 2017 relatif au tarif des cotisations de prévoyance obligatoire pour l'année 2018 .....	542
Accord du 27 juin 2017 relatif au RNCSA et au RNQSA pour le second semestre 2017 .....	542
Annexe Répertoire national des certifications des services de l'automobile second semestre 2017 .....	543
Avenant n° 2 du 11 juillet 2017 relatif à l'actualisation du RNQSA et du RNCSA .....	543
Accord du 20 décembre 2017 relatif au RNCSA et au RNQSA pour le premier semestre 2018 .....	543
Annexe .....	544
Accord paritaire national du 24 mai 2018 relatif au dialogue social (annexe 2.17 - avenant n° 85 - avenant n° 8) .....	552
Annexe 2.17 Dialogue social dans les services de l'automobile .....	553
Chapitre Ier Commission paritaire nationale des services de l'automobile .....	553
Chapitre II Commissions paritaires régionales des services de l'automobile .....	555
Chapitre III Dialogue social au niveau de l'entreprise .....	557
Annexe I - avenant n° 85 .....	558
Annexe II - avenant n° 8 .....	559
Accord du 24 mai 2018 relatif à la représentation des organisations professionnelles et syndicales .....	560
Annexes .....	561
Annexe 1 Statuts de l'association nationale pour la formation automobile .....	561
Titre Ier Dispositions générales .....	561
Titre II Administration de L'ANFA .....	562
Titre III Ressources et règles de gestion .....	564
Titre IV Application des statuts .....	564
Annexe 2 Statuts d'IRP Auto Prévoyance-Santé .....	564
Titre Ier Généralités .....	564
Titre II Administration .....	565
Titre III Commission paritaire .....	568
Titre IV Organisation financière .....	568
Titre V Fusion. - Scission. - Dissolution .....	569
Titre VI Dispositions diverses .....	569
Annexe 3 Statuts de l'association IRP Auto solidarité-prévention .....	569
Titre Ier Dispositions générales .....	569
Titre II Gestion financière .....	569
Titre III Gouvernance .....	570
Titre IV Bonnes pratiques .....	572
Annexe 4 Statuts du CESA .....	573
Annexe 5 Statuts D'IRP auto APASCA .....	575
Annexe 6 Statuts d'IRP auto-épargne salariale .....	577
Avenant n° 77 bis du 24 mai 2018 relatif à l'actualisation de la convention collective .....	580
Accord du 4 juillet 2018 relatif au capital de fin de carrière en cas de retraite anticipée .....	582
Accord du 4 juillet 2018 relatif au RNCSA et au RNQSA pour le deuxième semestre 2018 .....	583
Annexe .....	583
Avenant du 25 septembre 2018 à l'accord du 4 juillet 2018 relatif au RNCSA et au RNQSA pour le deuxième semestre 2018 .....	591
Annexes .....	591
Accord du 19 décembre 2018 relatif au RNCSA et au RNQSA pour le premier semestre 2019 .....	599
Annexe .....	599
Avenant n° 87 du 19 décembre 2018 relatif à l'actualisation de la convention collective .....	606
Accord paritaire national du 23 janvier 2019 relatif au tarif des cotisations de prévoyance obligatoire .....	606
Avenant n° 88 du 10 avril 2019 relatif à la prime d'intégration .....	607
Accord paritaire du 15 mai 2019 relatif au capital de fin de carrière en cas de retraite anticipée .....	608
Accord du 25 juin 2019 relatif au RNCSA et au RNQSA pour le deuxième semestre 2019 .....	608
Annexe .....	609
Accord du 25 juin 2019 relatif au tarif des cotisations de prévoyance obligatoire .....	619
Avenant n° 90 du 10 octobre 2019 à l'accord paritaire national du 23 janvier 2019 relatif au tarif des cotisations de prévoyance obligatoire .....	620
Avenant n° 91 du 10 octobre 2019 à l'accord du 15 mai 2019 relatif à l'ouverture temporaire d'un droit au capital de fin de carrière (retraite anticipée) .....	620
Avenant n° 92 du 10 octobre 2019 à l'accord paritaire national du 25 juin 2019 relatif au tarif des cotisations de prévoyance obligatoire .....	621
Accord du 2 octobre 2019 relatif à la validation d'une modification de statuts de l'ANFA .....	621
Annexe : Statuts de l'association nationale pour la formation automobile (ANFA) .....	621
Titre Ier Dispositions générales .....	621
Titre II Administration de l'ANFA .....	622
Titre III Ressources et règles de gestion .....	624
Titre IV Application des statuts .....	624



Avenant n° 93 du 17 octobre 2019 relatif à la mise en conformité réglementaire du régime professionnel complémentaire de santé (RPCS)	624
Accord paritaire du 22 octobre 2019 relatif au dispositif de la reconversion ou promotion par alternance dit « Pro-A »	625
Annexe	627
Accord paritaire national du 19 décembre 2019 relatif au RNCSA et au RNQSA pour le premier semestre 2020	627
Annexe	627
Accord paritaire du 2 avril 2020 relatif aux conditions exceptionnelles applicables aux congés payés dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19	644
Préambule	645
Accord du 22 avril 2020 relatif à la modification anticipée d'une fiche de qualification du RNQSA	646
Annexe	646
Accord du 29 avril 2020 relatif à l'ouverture temporaire d'un droit au capital de fin de carrière dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 au bénéfice de certains salariés prenant avant 60 ans une retraite anticipée pour carrière longue	647
Avenant n° 94 du 29 avril 2020 relatif à l'organisation des jurys CQP dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19	648
Accord paritaire du 23 juin 2020 relatif au RNCSA et au RNQSA pour le second semestre 2020	649
Annexe	650
Avenant n° 95 du 9 septembre 2020 relatif à l'organisation des jurys CQP dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de « Covid-19 »	650
Accord paritaire du 20 octobre 2020 relatif au tarif des cotisations de prévoyance obligatoire	651
Avenant n° 96 du 12 novembre 2020 à l'accord paritaire du 20 octobre 2020 relatif au tarif des cotisations de prévoyance obligatoire	652
Accord paritaire national du 16 décembre 2020 relatif au RNCSA et au RNQSA pour le 1er semestre 2021	652
Annexes	653
Accord professionnel départemental du 17 décembre 2020 relatif au travail le dimanche (Seine-Maritime)	662
Préambule	662
Accord paritaire du 8 avril 2021 relatif à la modification anticipée d'une fiche de qualification du RNQSA	663
Annexe	663
Accord paritaire du 8 avril 2021 relatif à l'ouverture temporaire d'un droit au capital de fin de carrière au bénéfice de certains salariés prenant avant 60 ans une retraite anticipée pour carrière longue durée	664
Accord du 8 avril 2021 relatif au renforcement de l'accompagnement, de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes « plan jeunes » pour la période 2021-2025	665
Chapitre Ier Objet	666
Chapitre II Renforcement des actions en matière d'insertion professionnelle des jeunes	666
Chapitre III Dispositifs mis en oeuvre par la branche des services de l'automobile et ses acteurs	667
Chapitre IV Une insertion durable des jeunes dans l'emploi par la formation continue	669
Chapitre V L'accompagnement indispensable des jeunes à la réussite de leurs parcours	670
Chapitre VI Financement des actions de la branche des services de l'automobile	670
Chapitre VII Suivi du présent accord par la branche	670
Chapitre VIII Dispositions finales	670
Annexe	671
Avenant n° 98 du 8 avril 2021 relatif aux congés exceptionnels pour événements personnels	671
Accord du 24 juin 2021 relatif au RNCSA et RNQSA pour le 2d semestre 2021	672
Annexe	673
Accord paritaire national du 14 octobre 2021 relatif à l'activité partielle longue durée (APLD)	673
Préambule	673
Accord paritaire national du 14 octobre 2021 relatif au tarif des cotisations de prévoyance obligatoire	677
Accord paritaire national du 16 décembre 2021 relatif au RNCSA et au RNQSA pour le premier semestre 2022	677
Annexe	678
Accord paritaire national du 28 avril 2022 ouvrant temporairement un droit au capital de fin de carrière au bénéfice de certains salariés prenant avant 60 ans une retraite anticipée pour carrière longue	678
Accord paritaire national du 12 mai 2022 relatif à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)	679
Préambule : contexte du présent accord	679
Chapitre 1er Objet du présent accord	679
Chapitre 2 La GPEC, une démarche d'anticipation des besoins en compétences aux fins de relever les défis de demain	680
Chapitre 3 Dispositions finales	684
Annexe 1 : Panorama des passerelles - Mai 2022	685
Avenant n° 1 du 12 mai 2022 à l'accord paritaire national relatif à l'activité partielle de longue durée (APLD)	685
Accord paritaire national du 23 juin 2022 relatif à la mise à jour du RNCSA et aux fiches RNQSA pour le second semestre 2022	686
Annexes	687
<b>Textes Salaires</b>	687
Avenant n° 37 du 13 janvier 2004 relatif aux salaires minima	687
Indemnité de panier	687
Avenant n° 47 du 17 octobre 2006 relatif aux salaires minima	687
Avenant n° 50 du 3 juillet 2007 relatif aux salaires minima	688
Avenant n° 52 du 3 juillet 2008 relatif aux salaires minima	689
Avenant n° 56 du 24 septembre 2009 relatif aux salaires minima	690
Avenant n° 6-09 du 25 novembre 2009 relatif aux contrats d'apprentissage préparant au baccalauréat professionnel	691
Avenant n° 58 du 7 juillet 2010 relatif aux salaires minima	692
Avenant n° 61 du 5 juillet 2011 relatif aux salaires minimaux	693
Avenant n° 65 du 27 novembre 2012 relatif aux salaires minima	694
Avenant n° 67 du 4 octobre 2013 relatif aux salaires minima	695
Avenant « salaires » n° 72 du 3 juillet 2014	695
Avenant « Salaires » n° 75 du 7 juillet 2015	696
Avenant n° 78 du 6 juillet 2016 relatif aux salaires minima	697
Avenant n° 84 du 19 septembre 2017 relatif aux barèmes de salaires minima	698
Avenant n° 86 du 4 juillet 2018 relatif aux salaires minima	699
Avenant n° 89 du 3 juillet 2019 relatif aux salaires minima	700
Avenant n° 97 du 19 janvier 2021 relatif aux salaires minima	701

Avenant n° 99 du 7 juillet 2021 relatif aux salaires minima	701
Avenant n° 100 du 14 octobre 2021 relatif aux salaires minima	702
Avenant n° 101 du 28 avril 2022 relatif aux salaires minima	703
<b>Accord du 10 juin 2004 portant création d'une commission paritaire nationale ' Sport et loisirs de véhicules terrestres à moteur '</b>	704
<i>Champ d'application</i>	704
<i>Objet de la commission paritaire nationale ' SLVTM '</i>	705
<i>Composition de la CPN ' SLVTM '</i>	705
<i>Fonctionnement de la CPN ' SLVTM '</i>	705
<i>Durée - Dénonciation</i>	705
<i>Publicité</i>	706
<b>Accord du 10 décembre 2018 relatif à l'OPCO (Mobilités)</b>	706
<i>Préambule</i>	706
<i>I. - Constitution de l'OPCO-M</i>	707
<i>II. - Organes de gouvernance</i>	707
<i>III. - Pondération des votes</i>	709
<i>IV. - Modifications du périmètre après la constitution d'OPCO-M</i>	709
<i>V. - Modalités et calendrier de constitution d'OPCO-M</i>	709
<i>Annexes</i>	709
<b>Textes parus au JORF</b>	JO-1
<b>Nouveautés</b>	NV-1
<i>Avenant n° 77 bis du 24 mai 2018</i>	NV-1
<i>Avenant n° 86 du 4 juillet 2018</i>	NV-2
<i>Accord du 4 juillet 2018</i>	NV-3
<i>Avenant n°1 Pro A (15 septembre 2022)</i>	NV-3
<i>Avenant n°2 anfa (15 septembre 2022)</i>	NV-5
<i>Avenant n°102 salaires (13 octobre 2022)</i>	NV-6
<i>Accord tarif des cotisations de prevoyance obligatoire (13 octobre 2022)</i>	NV-7
Liste des sigles	SIG-1
Liste thématique	THEM-1
Liste chronologique	CHRO-1
Index alphabétique	ALPHA-1

**Convention collective nationale du commerce et de la réparation de l'automobile, du cycle et du  
motocycle et des activités connexes, ainsi que du contrôle technique automobile du 15 janvier 1981.  
Etendue par arrêté du 30 octobre 1981 JONC 3 décembre 1981.**

Signataires	
Organisations patronales	Chambre syndicale nationale du commerce et de la réparation de l'automobile (CSNCRA) ; Chambre syndicale nationale des électriciens spécialisés de l'automobile (CNSEA) (1) ; Fédération nationale du commerce et de l'artisanat de l'automobile (FNCAA) ; Fédération nationale du commerce et de la réparation du cycle et du motocycle (FNCRM) ; Fédération française de la carrosserie (FFC) ; Chambre nationale du commerce du pneumatique et de l'industrie du rechapage (CNCPIR). (1) Devenue en 1997 : Groupement national des entreprises spécialisées de l'automobile (GNESA).
Organisations de salariés	Fédération générale de la métallurgie CFDT (1) ; Fédération des syndicats chrétiens de la métallurgie CFTC ; Fédération Force ouvrière de la métallurgie CGT-FO ; Chambre syndicale nationale des voyageurs, représentants et cadres de vente de l'automobile (CSNVA). (1) : Devenue : Fédération générale des mines et de la métallurgie CFDT à partir du 26 mai 1984.
Organisations adhérentes	Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT (14 octobre 1981) ; Syndicat national du contrôle technique automobile (SNCTA) ((avenant n° 16 du 23 mai 1990) ; Chambre syndicale du contrôle technique automobile (CSCT) (lettre du 5 novembre 1993) ; Syndicat national professionnel pour la sécurité routière (SNPSR) (lettre du 8 septembre 1999) ; Fédération des commerces et des services UNSA (lettre du 6 décembre 2004). La FPS, par lettre du 16 avril 2012 (BO n°2012-26). La fédération professionnelle des entreprises du sport et des loisirs (FPS), 109, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, par lettre du 27 juin 2013 (BO n°2013-30) : Cette adhésion ne concerne que ses membres réalisant plus de la moitié de leur chiffre d'affaires avec le commerce et la réparation de cycles.

En vigueur non étendu

**NOTE PRELIMINAIRE**

Les dénominations des institutions paritaires du groupe IRP AUTO mentionnées dans les accords paritaires nationaux et dans la convention collective nationale des services de l'automobile sont modifiées comme suit :

- « IRCRA » devient : « IRP AUTO Retraite AGIRC ».
- « IRSACM » devient : « IRP AUTO Retraite ARRCO ».
- « ADESSA » devient : « IRP AUTO Epargne salariale ».
- « CESA » devient : « IRP AUTO CESA ».
- « APASCA » devient : « IRP AUTO APASCA ».

Voir avenant n° 68 du 17 décembre 2013, BO 2014/06.

**Préambule**

En vigueur étendu

Les parties constatent qu'après négociations un accord a été possible et qu'il conduit à la présente convention collective, dont l'objectif est d'abord une mise à jour des textes du 7 mai 1974.

Cette mise à jour a été rendue nécessaire par la dernière étape de la mensualisation, par les conséquences des accords de classification du 11 janvier 1979 et du 25 juin 1980 et par l'évolution de la législation.

Cette première négociation s'étant volontairement limitée à cette actualisation, les parties sont convenues de se rencontrer de nouveau pour négocier des avenants successifs destinés à améliorer la situation des salariés, en particulier sur :

- l'indemnisation maladie, le régime supplémentaire de retraite, le capital de fin de carrière ;
- la situation des vendeurs ;
- le droit syndical et l'indemnisation des délégués salariés participant aux réunions paritaires ;
- la durée du travail ;
- la définition de l'ancienneté.

L'objectif poursuivi par les partenaires sociaux est de faire de cette convention collective un accord vivant et évolutif dont l'aménagement pourra être négocié en continu.

Il est entendu que la convention collective ne peut déroger aux dispositions d'ordre public des lois et règlements.

**Chapitre Ier : Dispositions générales**

**Objet et domaine d'application**

Article 1.01

\*MODIFIÉ\*

\* Modifié par Avenant n° 42 bis du 19-4-2005 BOCC 2005-23 étendu par arrêté du 3-10-2005 JORF 13-10-2005.

a) Objet de la convention collective.

La présente convention collective règle sur le territoire métropolitain les

rapports de travail entre employeurs et salariés des deux sexes des entreprises visées aux paragraphes c et d ci-après.

Les clauses de la convention collective s'appliquent aux salariés des entreprises entrant dans le champ d'application ainsi défini, même s'ils ne ressortissent pas directement par leur profession ou commerce à ces activités.

Les salariés des services de vente, qui se trouvent placés en dehors du champ d'application de la législation relative au statut des voyageurs, représentants et placiers, sont régis par les dispositions de la présente convention ainsi que les clauses particulières les concernant.

**b) Application de la convention collective**

En présence d'un accord d'entreprise ou d'établissement, les conditions d'application de la présente convention collective nationale sont celles prévues par l'article L. 132-23 du code du travail.

Des accords professionnels couvrant un champ territorial moins large que celui défini au paragraphe a ne peuvent être conclus qu'aux conditions cumulatives suivantes :

- être négociés et signés, pour chaque partie, par un ou des représentants dûment mandatés par une organisation ou une fédération professionnelle ou syndicale de salariés représentative, conformément aux dispositions statutaires régissant ladite organisation ou fédération ;
- ne pas contrevenir, notamment dans les matières faisant l'objet de l'accord, aux dispositions restrictives ou aux interdictions pouvant être édictées par la commission paritaire nationale visée à l'article 1.04 bis ; ces éventuelles restrictions et interdictions, qui sont explicitement mentionnées dans les avenants à la présente convention collective et dans les accords paritaires nationaux, sont notifiées aux parties à la négociation à l'initiative de l'organisation la plus diligente.

Les accords qui viendraient à instituer une commission paritaire professionnelle dans un champ territorial infranational, telle que visée à l'article L. 132-30 du code du travail, sont soumis aux dispositions de l'alinéa qui précède.

Aucun accord professionnel couvrant un champ territorial moins large que celui défini au paragraphe a ne peut déroger aux dispositions conventionnelles nationales en matière de salaires minima, de classifications, de garanties collectives mentionnées à l'article L. 912-1 du code de la sécurité sociale et de formation professionnelle.

**c) Entreprises assujetties en raison de leur activité principale.**

Sont tenues d'appliquer la présente convention collective, les entreprises dont l'activité exclusive ou principale est l'une de celles mentionnées ci-dessous, identifiée par le code APE à 4 chiffres résultant de la nomenclature d'activités et de produits instaurée par le décret du 9 novembre 1973.

21.08. Mécanique générale, fabrication de moules et modèles.

- Est visée dans ce groupe la réparation de la partie mécanique.

31.13. Fabrication de pièces et équipements spécifiques pour automobiles.

- Est visée dans ce groupe la fabrication associée à la réparation de menuiserie, tôlerie, scellerie, peinture spécialisées de voitures.

31.15. Construction de carrosseries, bennes, remorques, autres que de



Liste thématique

Theme	Titre	Article	Page
	Indemnités journalières d'incapacité totale et temporaire (Accord du 9 octobre 1995 relatif à la prévoyance - Règlement du régime professionnel obligatoire (RPO) - Annexe III)	Article 2	88
	Indemnités journalières d'incapacité totale et temporaire (Accord du 9 octobre 1995 relatif à la prévoyance - Règlement du régime professionnel obligatoire (RPO) - Annexe III)	Article 2	88
	Indemnités journalières d'incapacité totale et temporaire (Accord du 12 décembre 1996 relatif aux régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs - Règlement du régime professionnel obligatoire (RPO) - Annexe II)	Article 2	104
	Indemnités journalières d'incapacité totale et temporaire (Accord du 9 avril 1998 relatif aux institutions de prévoyance des salariés de l'automobile, du cycle et du motocycle (IPSA) - Règlement du régime professionnel obligatoire(RPO))	Article 2	108
	Indemnités journalières d'incapacité totale et temporaire (Régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs et les centres de formation des moniteurs - Règlement du régime professionnel obligatoire (RPO) Accord du 9 avril 1998)	Article 2	116
	Indemnités journalières d'incapacité totale et temporaire (Accord national paritaire du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance (règlements))	Article 2	130
	Indisponibilité (Convention collective nationale du commerce et de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle et des activités connexes, ainsi que du contrôle technique automobile du 15 janvier 1981. Etendue par arrêté du 30 octobre 1981 JONC 3 décembre 1981.)		
	Maladies et accidents (Convention collective nationale du commerce et de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle et des activités connexes, ainsi que du contrôle technique automobile du 15 janvier 1981. Etendue par arrêté du 30 octobre 1981 JONC 3 décembre 1981.)		
Accident du travail	Preuve des événements générateurs des garanties (Accord du 12 décembre 1996 relatif aux régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs - Règlement général - Annexe I)		
	Preuve des événements générateurs des garanties (Régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs et les centres de formation des moniteurs RÈGLEMENT GÉNÉRAL Accord du 9 avril 1998)		
	Preuve des événements générateurs des garanties (Accord du 9 avril 1998 relatif aux institutions de prévoyance des salariés de l'automobile, du cycle et du motocycle (IPSA) - Règlement général)		
	Preuve des événements générateurs des garanties (Accord du 9 octobre 1995 relatif à la prévoyance - Règlement général - Annexe I)		
	Rente complémentaire d'incapacité permanente (Accord du 9 octobre 1995 relatif à la prévoyance - Règlement du régime professionnel obligatoire (RPO) - Annexe III)		
	Rente complémentaire d'incapacité permanente (Accord du 12 décembre 1996 relatif aux régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs - Règlement du régime professionnel obligatoire (RPO) - Annexe II)		
	Rente complémentaire d'incapacité permanente (Accord du 9 avril 1998 relatif aux institutions de prévoyance des salariés de l'automobile, du cycle et du motocycle (IPSA) - Règlement du régime professionnel obligatoire(RPO))		
	Rente complémentaire d'incapacité permanente (Régimes de prévoyance applicables dans les établissements de formation des conducteurs et les centres de formation des moniteurs - Règlement du régime professionnel obligatoire (RPO) Accord du 9 avril 1998)		
	Rente complémentaire d'incapacité permanente (Accord national paritaire du 16 novembre 2000 relatif à la prévoyance (règlements))		
	TITRE IX : CAPITAL DE FIN DE CARRIERE (Avenant n° 2 du 21 décembre 1981 relatif à la réduction de la durée du temps de travail)		

Liste chronologique



Date	Texte	Page
	Annexe 2-2 - application des 35 heures par attribution de jours de repos	45
	Annexe 2-3 - annualisation des horaires de travail	46
1981-01-15	Annexe relative à l'accès au bénéfice des allègements de cotisations liés à la réduction du temps de travail	48
	Convention collective nationale du commerce et de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle et des activités connexes, ainsi que du contrôle technique automobile du 15 janvier 1981. Etendue par arrêté du 30 octobre 1981 JONC 3 décembre 1981.	1
1981-12-21	Avenant n° 2 du 21 décembre 1981 relatif à la réduction et à l'aménagement du temps de travail	53
1984-11-27	Protocole d'accord du 27 novembre 1984 relatif à la formation professionnelle des jeunes	56
1985-02-15	Accord national du 15 février 1985 relatif aux actions et aux moyens de la formation professionnelle	59
	Accord annexé à l'avenant n° 11 du 26 juillet 1985 relatif à l'association paritaire d'action sociale et culturelle de l'automobile, du cycle et du motocycle (APASCA)	60
	Accord annexe à l'avenant n° 11 du 26 juillet 1985 relatif aux statuts de l'APASCA	60
1988-05-02	Avenant n° 14 du 2 mai 1988 relatif à la valorisation de la carrière et de la qualification des salariés	62
1988-06-06	Avenant n° 15 du 6 juin 1988 relatif à la création et à la reconnaissance de certificats de qualification professionnelle	
1988-06-30	Accord du 30 juin 1988 relatif à la formation-qualification	
	Accord du 24 janvier 1989 relatif à la formation professionnelle dans les entreprises artisanales. Annexe. - Règlement interne de la section paritaire particulière n° 2	
1989-01-24	Accord du 24 janvier 1989 relatif à la formation professionnelle dans les entreprises artisanales de la branche du commerce de réparation automobile	
1989-06-28	Accord du 28 juin 1989 relatif au financement de la formation dans les entreprises artisanales (Pour l'exercice 1989)	
1992-02-19	Accord du 19 février 1992 relatif aux certificats de qualification professionnelle	
1992-06-24	Accord du 24 juin 1992 relatif à la liste des diplômés et titres qualifiants	
1992-09-10	Accord du 10 septembre 1992 relatif à la participation à la formation professionnelle dans l'artisanat (entreprises de moins de 10 salariés)	
1992-10-20	Accord du 20 octobre 1992 relatif à la promotion des premières formations technologiques et professionnelles	
1993-11-23	Annexe II - Application de la convention collective nationale du 15 janvier 1981 au personnel des établissements de formation des conducteurs et d'éducation à la sécurité routière Avenant n° 20 bis du 23 novembre 1993	
1994-04-26	Accord national paritaire du 26 avril 1994 portant création d'un fonds d'assurance formation dans la branche des services à la personne	
1995-02-07	Accord du 7 février 1995 relatif à la réduction de la durée hebdomadaire du travail	
	Accord du 9 octobre 1995 relatif à la prévoyance - Règlement du fonds social - Annexe IV	
1995-10-09	Accord du 9 octobre 1995 relatif à la prévoyance - Règlement du régime professionnel obligatoire (RPO) - Annexe III	
	Accord du 9 octobre 1995 relatif à la prévoyance - Règlement général - Annexe I	
	Règlement du régime professionnel supplémentaire (RPS) Annexe II à l'accord du 9 octobre 1995	
1995-11-15	Accord du 9 octobre 1995 relatif aux régimes professionnels obligatoires et supplémentaires de prévoyance gérés par l'IPSC	
	Accord national paritaire du 15 novembre 1995 relatif à la formation continue - fongibilité des ressources	
1996-01-16	Accord national paritaire du 16 janvier 1996 relatif à la cessation anticipée d'activité des salariés totalisant 160 trimestres de cotisations d'assurance vieillesse	
	Protocole de conciliation du 16 janvier 1996	
1996-05-03	Accord du 3 mai 1996 relatif à la formation professionnelle continue (entreprises de moins de 10 salariés)	
1996-05-21	Accord national paritaire du 21 mai 1996 portant agrément des actions de formation professionnelle continue	
1996-05-21		
1996-07-01		
1996-12-11		
1997-01-31		
1998-04-01		
1999-02-11		
2000-03-31		
2000-05-11		

SERVICES DE L'AUTOMOBILE (COMMERCE ET RÉPARATION DE L'AUTOMOBILE, DU CYCLE ET DU MOTOCYCLE - ACTIVITÉS CONNEXES - CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE - FORMATION DES CONDUCTEURS)

IDCC 1090

Brochure 3034

SYNTHÈSE

22/11/2022

Locations, automobiles, voitures, véhicules terrestres à moteur, parc de stationnement, parkings, enseignement de la conduite, auto-écoles, sécurité routière, service automobile

Remarques .....

I. Signataires .....

- a. **Organisations patronales** .....
- b. **Syndicats de salariés** .....

II. Champ d'application .....

- a. **Champ d'application professionnel** .....
- b. **Champ d'application territorial** .....

III. Contrat de travail - Essai .....

- a. **Visite médicale d'embauche** .....
- b. **Contrat de travail** .....

  - i. Contrat de travail des ouvriers et employés .....
  - ii. Contrat de travail des agents de maîtrise et cadres .....
  - iii. Contrat de travail du personnel affecté à la vente de véhicules et des salariés itinérants .....
  - iv. Contrat de travail dans les établissements de formation des conducteurs et d'éducation à la sécurité routière .....

- c. **Période d'essai** .....

  - i. Durée de la période d'essai .....
  - ii. Préavis de rupture pendant l'essai .....

- d. **Ancienneté** .....

  - i. Périodes de travail prises en compte .....
  - ii. Périodes assimilées à du travail effectif pour le calcul de l'ancienneté .....
  - iii. Périodes de travail antérieures au contrat de travail en cours, dont les stages .....

e. **Clause de non-concurrence** .....

IV. Classification .....

- a. **Ouvriers et employés** .....
- b. **Maîtrise** .....
- c. **Cadres** .....

V. Salaires et indemnités .....

- a. **Salaires minima** .....

  - i. Détermination des minima garantis mensuels .....
  - ii. Grilles des salaires minima .....
  - iii. Jeunes salariés .....

- b. **Rémunération du personnel affecté à la vente de véhicules et des salariés itinérants** .....

  - i. Modes de rémunération .....
  - ii. Dispositions particulières aux vendeurs de véhicules .....
  - iii. Mise en oeuvre des barèmes des primes de vente .....
  - iv. Garanties de rémunération pour les salariés rémunérés par un fixe et des primes .....
  - v. Lissage des rémunérations .....

- c. **Paiement des heures supplémentaires** .....
- d. **Indemnité de panier de nuit** .....
- e. **Rémunération du temps de trajet inhabituel** .....

  - i. Définition .....
  - ii. Contrepartie .....

- f. **Prime de formation-qualification** .....

VI. Temps de travail, repos et congés .....

- a. **Temps de travail** .....

  - i. Durée du travail .....
  - ii. Heures supplémentaires et heures choisies .....
  - iii. Organisation du travail du personnel d'encadrement .....
  - iv. Aménagement du temps de travail .....
  - v. Forfaits .....
  - vi. Equivalences .....
  - vii. Organisation du travail du personnel affecté à la vente de véhicules et des salariés itinérants .....
  - viii. Astreintes .....
  - ix. Travail à temps partiel .....
  - x. Travail de nuit .....
  - xi. Convoyage de véhicules .....
  - xii. Activité partielle de longue durée (APLD) .....

- b. **Repos et jours fériés** .....

  - i. Repos .....
  - ii. Jours fériés .....

- c. **Congés** .....

  - i. Congés payés .....
  - ii. Autres congés .....
  - iii. Compte épargne-temps (CET) .....

VII. Déplacements professionnels .....

VIII. Formation professionnelle .....

- a. **Organisme(s) paritaire(s) collecteur(s) agréé(s) (OPCA)** .....
- b. **L'entretien professionnel** .....
- c. **La validation des acquis de l'expérience (VAE)** .....
- d. **Le compte personnel de formation (CPF) ( ex DIF)** .....
- e. **Clauses de dédit-formation** .....

  - i. Principe .....
  - ii. Conditions .....
  - iii. Mise en oeuvre .....

- f. **Les contrats de professionnalisation** .....



i. Durée du contrat de professionnalisation .....  
ii. Fonction tutorale .....  
iii. Rémunération .....

**g. dispositif de reconversion ou promotion par alternance (« Pro-A »)** .....

i. Les bénéficiaires et les objectifs de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A) .....  
ii. Durée de la Pro-A .....  
iii. Le tutorat .....  
iv. Liste des certifications professionnelles de Branche éligibles pour la Pro-A .....

**h. Formation-qualification (Employés et ouvriers)** .....

i. Prime/point de formation-qualification et action de formations concernées .....  
ii. Actions d'une durée inférieure à 20 heures .....  
iii. Actions d'une durée comprise entre 18 et 105 heures .....  
iv. Actions d'une durée supérieure à 105 heures .....

**i. L'apprentissage** .....

**IX. Maladie, accident du travail, maternité** .....

**a. Maladie et accident** .....

i. Indemnisation .....  
ii. Suspension du contrat de travail .....  
iii. Nécessité de remplacement .....  
iv. Maladies graves .....

**b. Maternité et adoption** .....

i. Indemnisation du congé de maternité .....  
ii. Passage à temps partiel de la salariée enceinte .....  
iii. Bénéfice des augmentations salariales pendant l'absence liée à la maternité ou à l'adoption .....

**X. Retraite complémentaire, prévoyance et frais de santé** .....

**a. Retraite complémentaire** .....

**b. Prévoyance: régime professionnel obligatoire (R.P.O.)** .....

i. Institution de prévoyance .....  
ii. Garanties .....  
iii. Cotisations .....  
iv. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité .....

**c. Prévoyance: régime professionnel supplémentaire (R.P.S.)** .....

**d. Régime professionnel complémentaire de santé (RPCS)** .....

i. Organisme assureur .....  
ii. Bénéficiaires du RPCS .....  
iii. Prestations .....  
iv. Cotisations .....  
v. Adhésions syndicales au RPCS .....

**XI. Rupture du contrat** .....

**a. Préavis de démission ou de licenciement** .....

i. Préavis des ouvriers et employés .....  
ii. Préavis des agents de maîtrise et cadres .....

**b. Indemnité de licenciement** .....

**c. Retraite** .....

◇ Départ à la retraite .....  
◇ Capital de fin de carrière .....

## Remarques

Pour vous permettre de savoir à qui et quand doit-on appliquer les dispositions, par principe, sauf disposition contraire, par application des dispositions légales :

- les accords doivent être appliqués par les adhérents des organisations patronales signataires à partir du jour qui suit leur dépôt (quand elle est renseignée, nous indiquons la date). Le texte concerné sera reproduit en italique.
- lorsque l'accord nécessite un agrément, seul son obtention rend opposable le texte aux adhérents des organisations patronales signataires. La référence de l'agrément sera alors mentionnée.
- les non adhérents doivent appliquer le contenu de l'accord au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension. Le texte concerné sera reproduit en caractère droit.

Pour optimiser l'efficacité de la portée des alertes, y seront mentionnées les organisations patronales signataires.

Lors de sa rédaction, l'avenant n° 77 du 22 juin 2016 étendu par l'arrêté du 6 novembre 2020, JORF du 14 novembre 2020, en vigueur le 15 novembre 2020. L'avenant n° 77 bis du 24 mai 2018 étendu par l'arrêté du 6 novembre 2020, JORF du 14 novembre 2020 modifie ce point. Désormais, l'avenant n° 77 du 22 juin 2016 étendu prend effet à la date de dépôt de l'avenant 77 bis qui est le 21 juin 2018. Ainsi, l'avenant n° 77 du 22 juin 2016 étendu par l'arrêté du 6 novembre 2020, JORF du 14 novembre 2020, en vigueur le 21 juin 2018 en application de l'avenant n° 77 bis du 24 mai 2018 étendu par l'arrêté du 6 novembre 2020, JORF du 14 novembre 2020

L'avenant n° 77 du 22 juin 2016 étendu a modifié de nombreuses dispositions conventionnelles dont celles relatives : Durée du travail, Temps partiel, ancienneté, licenciement pour inaptitude, contrat de travail suppression lettre de classement pour tous les salariés, Travail de nuit et repos compensateur, maladie et effet sur congés payés, congés payés de salariés régionaux, DOM-TOM, du personnel immigré, autres congés (pour évènements personnels)

**Dans la synthèse, aux fins de fluidifier sa lecture, il sera indiqué : Avenant n° 77 du 22 juin 2016 étendu par l'arrêté du 6 novembre 2020, JORF du 14 novembre 2020, en vigueur le 21 juin 2018.**

## I. Signataires

## a. Organisations patronales

- Chambre syndicale nationale du commerce et de la réparation de l'automobile (CSNCRA)
- Chambre syndicale nationale des électriciens spécialisés de l'automobile (CSNSEA)
- Fédération nationale du commerce et de l'artisanat de l'automobile (FNCAA)
- Fédération nationale du commerce et de la réparation du cycle et du motocycle (FNCRM)
- Fédération française de la carrosserie (FFC)
- Chambre nationale du commerce du pneumatique et de l'industrie du rechapage (CNCPIR)
- Syndicat national du contrôle technique automobile (SNCTA) (adhésion)
- Chambre syndicale du contrôle technique automobile (CSCT) (adhésion)
- Syndicat national professionnel pour la sécurité routière (SNPSR) (adhésion)
- Fédération professionnelle des entreprises du sport et des loisirs (FPS) (adhésion)

## b. Syndicats de salariés

- Fédération générale de la métallurgie CFDT (1) ;
- Fédération des syndicats chrétiens de la métallurgie CFTC
- Fédération Force ouvrière de la métallurgie CGT-FO
- Chambre syndicale nationale des voyageurs, représentants et cadres de vente de l'automobile (CSNVA)
- Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT (adhésion)
- Fédération des commerces et des services UNSA (adhésion)

## II. Champ d'application

### a. Champ d'application professionnel

Sont tenus d'appliquer la convention collective les entreprises et établissements dont l'activité exclusive ou principale correspond à l'une de celles énumérées ci-dessous :

Codes NAF selon la nomenclature de 2008 (avenant du 25 septembre 2008 étendu (*) par arrêté du 13 juillet 2011, JO du 22 juillet 2011)	Activités
<b>Commerce et réparation des véhicules automobiles</b>	
45. 11Z	"Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers", concernant le commerce de gros et de détail, y compris sur internet, de tous véhicules automobiles neufs ou d'occasion de 3, 5 tonnes ou moins, incluant les véhicules spéciaux tels qu'ambulances, minibus, véhicules tout terrain, autocaravanes, voiturettes. Sont exclues les activités de vente automobile réalisées par les sièges et établissements administratifs des sociétés assurant, pour une marque étrangère, l'organisation de l'importation et la représentation de cette marque en France.
45. 19Z	"Commerce d'autres véhicules automobiles", concernant le commerce de gros et de détail, y compris sur internet, des véhicules neufs ou d'occasion de plus de 3, 5 tonnes suivants : camions, remorques (sauf remorques de tourisme) et semi-remorques, véhicules de transport en commun, véhicules tout terrain, autocaravanes. Sont exclues les activités de vente de véhicules industriels réalisées par les sièges et établissements administratifs des sociétés assurant, pour une marque étrangère, l'organisation de l'importation et la représentation de cette marque en France.
45. 20A	"Entretien et réparation de véhicules automobiles légers", concernant la réparation mécanique, la maintenance et la réparation électrique et électronique, la réparation de la carrosserie et la peinture, la réparation et le remplacement des pneumatiques, la réparation et le remplacement des pare-brise et des vitres, la réparation des sièges de voiture, le lavage et le lustrage, la vidange, le montage de pièces et accessoires et le dépannage-remorquage (dépannage suivi ou non de remorquage pour réparation) des véhicules dont la vente est visée au code 45. 11Z.
45. 20B	"Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles", concernant la réparation mécanique, la maintenance et la réparation électrique et électronique, la réparation de la carrosserie et la peinture, la réparation et le remplacement des pneumatiques, la réparation et le remplacement des pare-brise et des vitres, la réparation des sièges, le lavage et le lustrage, la vidange, le montage de pièces et accessoires et le dépannage-remorquage (dépannage suivi ou non de remorquage pour réparation) des véhicules dont la vente est visée au code 45. 19Z.
<b>Commerce d'équipements automobiles</b>	
45. 32Z	"Commerce de détail d'équipements automobiles", concernant le commerce de détail, y compris sur internet, de tout type de pièces, composants, fournitures, outils et accessoires de véhicules automobiles tels que pneumatiques, pots d'échappement, bougies, essuie-glaces, appareils d'éclairage.
<b>Commerce et réparation des motocycles</b>	
45. 40Z	"Commerce et réparation de motocycles", concernant le commerce de gros et de détail de motocycles, de vélomoteurs, de cyclomoteurs, de quads non carrossés, de moto-neige et de pièces et d'accessoires pour ces véhicules, ainsi que l'entretien et la réparation de ces véhicules.
<b>Commerce de carburants</b>	
47. 30Z	"Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé", concernant le commerce de détail de carburants, de lubrifiants et de produits de refroidissement pour véhicules automobiles, poids lourds et motocycles.